A 206

John Carter Brown
Library
Brown University

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR SAINT-DOMINGUE,

PAR RALLIER,

Membre du Conseil des Anciens.

Nec odio, nec metu.

J'ai publié des observations sur Saint-Domingue à deux époques différentes de l'an 4, en ventôse et en floréal.

Dans les premières, je jetois un coup-d'œil rapide sur l'état où se trouvoit alors cette importante colonie, et je présentois des vues générales sur les moyens de la faire refleurir.

Dans les secondes, j'ai traité le même sujet avec plus de développement. J'ai fait sentir le besoin qu'a ce pays de mesures législatives qui lui soient appropriées, et j'ai même hasardé d'en proposer quelques-unes.

Aujourd'hui que Saint-Domingue paroît toucher à un état de repos que la sagesse peut facilement consolider, mais que la moindre imprudence pourroit troubler encore, je me suis senti de nouveau tenté de reprendre la plume.

J'ai cependant été retenu d'abord, je l'avoue, par une considération capable de faire sur moi une grande impression.

OPJCB

Dans tout ce que j'ai dit jusqu'à présent sur Saint-Domingue, j'ai pu éviter, j'ai évité soigneusement en effet de faire mention d'aucun individu ; et, n'ayant à parler que des principes ou des choses, j'ai pu, sans craindre d'offenser personne, me donner une libre carrière.

Mais les circonstances sont telles aujourd'hui, qu'il n'est plus possible de s'occuper de la situation politique de Saint-Domingue sans nommer, sans juger même quelques hommes dont l'histoire particulière se trouve liée inséparablement à celle de cette colonie.

Parler d'hommes qui figurent encore sur la scène du monde, qui même y remplissent des rôles éminens, fut en tout temps une entreprise scabreuse et délicate ; mais elle devient en quelque sorte effrayante quand il est question de suivre ces mêmes hommes sur un théâtre longuement agité par des troubles et par des dissentions.

Comment ne pas blesser des intérêts qui se croisent sans cesse ? Comment ne pas heurter tant de passions qui s'entre-choquent ? Comment éviter d'être soi-même égaré quelquefois par les prestiges dont elles s'environnent ?

Sans autre lumière que des éclairs trompeurs, sans autre guide que la boussole incertaine et variable de l'esprit de parti, comment ne craindroit-on pas à tout moment de mal placer et la louange et le blâme ?

Parmi les hommes qui ont représenté avec éclat dans la révolution de Saint-Domingue, il en est un qui s'est acquis sur-tout une grande célébrité : mais les opinions sont d'ailleurs fort partagées sur son compte ; et s'il est célèbre aux yeux de tous, il ne l'est pas pour tous dans le même sens. A-t-il bâti, a-t-il brûlé le temple d'Ephèse ? A-t-il fait alternativement l'un et l'autre ? C'est sur quoi il seroit peut-être téméraire de prononcer. Ces hommes extraordinaires sont presque toujours mal jugés par leurs contemporains, et ne seront bien appréciés que par la postérité.

M'appartient-il d'ailleurs de juger un homme qui siége maintenant au Corps législatif, et qui, précédemment investi de la confiance immédiate du Directoire exécutif, ne seroit peut-être comptable de sa conduite qu'à lui seul ?

Ebranlé par ces considérations, j'étois presque décidé à garder le silence.

Mais d'un autre côté Sonthonax a, dans un discours prononcé à la tribune du Conseil des Cinq Cents et imprimé, accusé des hommes qui sont depuis long-temps en grande estime à Saint-Domingue, qui ont concouru puissamment à y faire triompher la cause de la liberté, et dans les mains desquels repose encore, à bien des égards, le sort ultérieur de cette colonie.

Ces hommes que l'on accuse sont absens : prendre leur défense, est un acte de justice et peut-être même un devoir ; s'en dispenser, ce seroit donner un triomphe, au moins apparent, à leurs ennemis ; ce seroit les décourager et les mécontenter eux-mêmes ; ce seroit porter atteinte à la confiance dont ils jouissent, et il pourroit résulter de tout cela de funestes effets.

J'ai pesé ces nouvelles considérations, et elles ont vaincu mon irrésolution. En parlant je puis déplaire ; mais en me taisant je pourrois manquer d'être utile : je parlerai.

Nous allons fixer notre attention sur les principaux acteurs qui occupent encore le théâtre politique de Saint Domingue ; mais ce théâtre lui-même nous est-il parfaitement connu ? avons-nous bien présentes à l'esprit les scènes variées qui s'y sont succédé avec rapidité, et qui ont amené la situation actuelle ?

Plusieurs de ces scènes sont des scènes d'horreur dont on ne peut s'empêcher de détourner les yeux ; mais si l'aspect des crimes afflige et surprend l'ami de l'humanité, la connoissance des passions et des erreurs qui leur ont donné naissance, est l'étude peut-être la plus essentielle à l'homme public.

Il seroit donc fort à propos qu'avant d'entrer en matière je présentasse un tableau philosophique de la révolution de Saint-Domingue, tableau qui se composeroit moins des événemens eux-mêmes que des causes qui les ont produits.

Je sens l'importance de cette tâche ; mais oserai-je l'entreprendre ? aurai-je l'œil assez sûr et assez pénétrant, aurai-je une touche assez ferme et assez correcte pour bien juger, pour bien dessiner et pour mettre à sa juste place chacun des objets

qui doivent se réunir pour former cet intéressant tableau ? Je suis bien éloigné de m'en flatter.

Mais on s'applaudit quelquefois d'avoir tenté ce que l'on jugeoit même avec raison être au-dessus de ses forces.

L'ébauche imparfaite que je vais tracer éveillera peut-être le talent de quelque peintre.

Quand le premier rayon de notre révolution vint à briller sur l'horizon de Saint-Domingue, les avantages sociaux s'y trouvoient répartis d'une manière fort inégale entre quatre classes d'habitans, les grands planteurs, les petits blancs, les hommes de couleur libres et les esclaves.

Cette inégalité ne pouvoit manquer de disparoître devant le pouvoir régénérateur qui venoit saper les préjugés, abolir toutes les distinctions de naissance, et réintégrer les hommes dans la puissance des droits imprescriptibles de la nature. Il falloit, un peu plus tôt ou un peu plus tard, que ces divers élémens qui formoient depuis si long-temps des agrégations séparées et distinctes, se confondissent enfin pour ne plus faire qu'une masse homogène ; mais il étoit à craindre que cette assimilation ne fût précédée ou annoncée par quelque violente détonation. Les bons esprits concevoient cependant que cette refonte, sagement préparée et conduite, pouvoit s'opérer sans déchirement et sans secousse. Il eût fallu peut-être pour cela que l'on présentât de bonne heure à tous les yeux, dans une perspective plus ou moins distante, mais certaine, le but auquel on avoit la ferme intention, mais non pas l'impatience, d'arriver.

Les différentes classes dont nous venons de parler auroient suivi, pour concourir à ce but, une marche sagement graduée ; et si chacune avoit, à pas assurés, mais jamais rétrogrades, parcouru la carrière qui lui eût été tracée, elles auroient toutes enfin atteint de concert le terme commun, après s'être liées entre elles sur la route par des rapports nouveaux de confiance et d'utilité réciproques.

La liberté, enfantée sans douleur, auroit bientôt multiplié les richesses dont la nature a confié les germes à cette terre féconde ;

et, dans la nouvelle répartition qui s'en fût faite entre tous les habitans de la colonie, beaucoup auroient gagné, et personne n'auroit perdu.

Mais les choses ne prirent point cette heureuse tournure. Le but dont nous parlons ne fut point posé, et les grands planteurs, excités par un intérêt mal entendu, s'efforcèrent long-temps de lui en substituer un autre.

Les hommes de cette classe avoient le malheur d'être depuis long-temps les enfans gâtés de la colonie. En France même ils avoient des distinctions et l'importance que donne la richesse.

S'ils avoient écouté les conseils de la prudence, ils auroient renoncé volontairement à une partie de ces avantages, afin de conserver et peut-être même d'améliorer les autres.

Ils avoient de riches propriétés foncières : il étoit juste qu'ils continuassent d'en jouir; il étoit même très-intéressant pour la mère-patrie qu'elles fussent maintenues dans une situation florissante : mais ils ne pouvoient prétendre de même à éterniser des jouissances usurpées sur la liberté inaliénable des hommes, ou sur l'égalité politique, qui est aussi un de leurs droits naturels.

Beaucoup de planteurs étoient à-la-fois assez généreux et assez sages pour se déterminer à des sacrifices, qui eussent été glorieux et même utiles pour eux, s'ils avoient été volontaires.

Mais leur avis ne prévalut pas. La masse la plus influente crut pouvoir maîtriser assez à Saint Domingue la marche de la révolution pour la conduire précisément aussi loin que le demandoit son intérêt, et empêcher qu'elle fît un seul pas au-delà.

Naturellement ennemis de toute gêne et de toute contrainte, les hommes dont nous parlons voyoient depuis long-temps avec jalousie l'autorité placée dans les mains des agens du gouvernement. Ils crurent que le moment étoit venu d'en attirer à eux une grande partie, et ils s'estimèrent ou assez forts ou assez habiles pour s'approprier exclusivement tous les avantages qui pouvoient résulter d'un nouvel ordre de choses.

Les premières assemblées coloniales de Saint Domingue, composées presque entièrement de grands planteurs, furent tellement

imbues de ces principes, qu'on les accusa hautement de viser à l'indépendance.

Il m'a toujours semblé cependant qu'il y avoit beaucoup d'exagération dans ce reproche. Je ne crois pas qu'aucune assemblée coloniale ait eu explicitement le projet de se rendre indépendante de la mère-patrie. Ces assemblées étoient ambitieuses sans doute ; elles vouloient attirer à elles beaucoup d'autorité, mais non pas toute l'autorité.

Les agens du gouvernement, accoutumés, de leur côté, à jouir dans la colonie de Saint-Domingue d'un pouvoir dont les bornes se reculoient souvent au gré de leur caprice, prirent beaucoup d'ombrage de l'ambition des grands planteurs, et des prétentions des assemblées coloniales.

En se montrant ennemis de la révolution, ils étoient stimulés par leur propre intérêt, et ils suivoient en même-temps les instructions secrètes qu'ils recevoient de la cour de France.

Il s'établit donc une lutte très-active entre les grands planteurs et les agens du gouvernement ; il est même très-certain que les principes de cette lutte étoient de beaucoup antérieurs à la révolution ; mais elle leur imprima un nouveau degré d'intensité, en exaltant l'ambition d'un des partis, et en excitant les inquiétudes de l'autre.

Il faut observer au surplus que la dissolution de l'assemblée coloniale de Saint-Marc fut un violent échec pour ce qu'on appeloit le parti de l'indépendance.

Ce point de ralliement manquant aux grands planteurs, il fut bientôt facile de distinguer parmi eux comme trois sectes différentes.

Quelques-uns demeurèrent invariablement attachés au système et aux principes de l'assemblée de Saint-Marc ; ils continuèrent d'être signalés sous le nom d'*indépendans*.

D'autres, désespérant de voir réussir le premier plan que leur ambition s'étoit tracé, devinrent par degrés les ennemis d'une révolution qu'ils n'avoient aimée d'abord que parce qu'ils s'étoient flattés de la faire tourner à leur avantage. Ils se rapprochèrent donc à cet égard des agens du gouvernement ; et cette alliance,

qui, dans le principe, peut-être, étoit peu cordiale, se fortifia ensuite quelquefois par le besoin de se réunir contre des ennemis communs.

Enfin il se forma un troisième parti, composé d'hommes qui, n'ayant ni les prétentions exclusives des indépendans, ni l'esprit contre-révolutionnaire des agens du gouvernement, desiroient fortement l'ordre et l'union, demandoient que les lois fussent connues et exécutées, aimoient la révolution, vouloient qu'on en favorisât la marche, et se sentoient eux-mêmes capables de sacrifier les plus anciens préjugés au patriotisme et à la philosophie.

Si ce parti avoit été ou plus fort ou mieux protégé, il auroit contenu tous les autres, et auroit empêché la guerre civile. Ses bonnes intentions eussent été pour le gouvernement d'un secours admirable, si le gouvernement d'alors avoit été lui-même bien intentionné.

Mais, par une fatalité vraiment déplorable, les hommes dont nous parlons, froissés entre tous les partis, méconnus ou trahis par l'autorité, toujours dupes de leur bonne foi, ballottés au milieu des plus perfides intrigues, souffrirent plus que personne des écarts d'une révolution dont ils méritoient d'être les utiles modérateurs.

D'après ce que nous venons d'exposer, il a été facile d'observer que la classe des grands planteurs, déja volatilisée en quelque sorte par l'ancien levain d'une vanité inquiète, avoit été la première à sentir l'impression du soleil révolutionnaire.

Cette même impression fut un peu plus lente, mais beaucoup plus profonde, sur la classe des hommes de couleur, qui, comprimée pendant long-temps par un préjugé injuste, devoit, selon les lois de la nature, réagir en raison de cette compression même.

La liberté des hommes de couleur avoit jusqu'alors été en quelque sorte illusoire. L'esclavage des noirs lui étoit même préférable à quelques égards; car enfin des services mutuels et le lien même de la propriété attachoient l'esclave à son maître : l'homme de couleur, au contraire, n'avoit avec les blancs aucun rapport utile; il n'en avoit que d'humilians.

Un principe d'équité naturelle, plus profondément gravé dans le

cœur humain que les plus antiques préjugés, crioit que les hommes de couleur étoient appelés, aux mêmes termes que tous les autres Français, à jouir des droits de citoyen.

Ce principe prévalut d'abord en effet, et les hommes de couleur furent admis pendant quelque temps dans les assemblées publiques.

Mais bientôt on modifia, on rétracta même cette concession; de sorte qu'au lieu d'effacer dans l'ame des hommes de couleur le souvenir de leurs anciens griefs, on l'envenimoit au contraire par le sentiment cuisant d'une nouvelle injure.

Les hommes de couleur firent entendre leurs plaintes; et s'ils mirent de la persévérance dans leurs justes réclamations, on est forcé d'avouer qu'ils y mirent à-la-fois de la modération, de la sagesse, de la patience même.

Il est certain aussi que leurs porteurs de parole prouvèrent généralement, par la prudence et la dignité avec lesquelles ils s'énoncèrent, combien ils méritoient par leur moralité ce qu'ils demandoient au nom de la nature.

Il est plus que probable que les hommes de couleur ne se fussent jamais avisés de soutenir leurs prétentions à main armée, si par des dédains affectés et constans, si même par des procédés violens et injustes, on ne les avoit pas, comme malgré eux, poussés à cette extrémité.

Il est sur-tout bien malheureux que l'on n'ait pas exécuté plus fidèlement les concordats qui furent faits avec eux à différentes époques; il est tout naturel que la bonne foi souvent trompée se convertisse à la fin en une défiance ombrageuse.

Quels hommes seront exempts de reproches, si, après les avoir aigris par de longues insultes, rebutés par d'injustes refus, provoqués par des cruautés (1), abusés par de fausses promesses, poussés à bout par le désespoir, on ne s'en prend finalement qu'à eux des suites d'une réaction qu'on aura rendue inévitable, si on

(1) On ne parle depuis long-temps que de punir avec sévérité des excès que l'on impute exclusivement aux hommes de couleur. Mais a-t-on fait justice des meurtriers d'Ogé, de Desbaudières, &c.? Ah! pardonnons à ceux-ci; mais pardonnons aussi, s'il le faut, quelque chose aux autres. Dans tous les cas on cesse d'être juste aussitôt que l'on devient partial.

s'obstine à ne vouloir juger de leurs dispositions habituelles que par l'état violent et forcé auquel on aura porté leurs ames ?

Ah ! que l'on fasse envers les hommes de couleur l'essai de meilleurs principes ; que l'on s'attache à leur faire oublier le passé ; que par des procédés généreux et francs on bannisse peu-à-peu de leurs ames toute défiance et toute inquiétude : alors on connoîtra leur véritable caractère ; alors on apprendra si ces hommes sont naturellement féroces, intraitables et perfides.

Parlons maintenant de cette classe intéressante et nombreuse que l'on a désignée sous différens noms, tels que ceux de noirs, de cultivateurs, de nouveaux libres, ou de ci-devant esclaves.

Cette masse, sur laquelle l'astre puissant de la liberté devoit finir par avoir l'action la plus forte, sembla, par cette raison-là même peut-être, se laisser pénétrer plus lentement par ses rayons ; elle demeura pendant quelque temps comme inerte et passive.

Cependant le noir n'ignoroit pas la liberté : il l'avoit vue quelquefois arriver jusqu'à lui par des concessions individuelles, et le sentiment de ses précieux avantages pouvoit être un peu émoussé dans son cœur ; mais il n'y étoit pas, à beaucoup près, oblitéré.

Je suis néanmoins convaincu qu'il ne fût jamais tombé dans l'esprit des noirs de conquérir leur liberté par la force, si en la leur montrant dans une perspective même éloignée, on leur avoit donné une espérance certaine de l'obtenir.

Je ne doute pas qu'ils ne l'eussent attendue avec patience ; mais quand ils virent qu'on ne les payoit ni en réalité ni en espérances, ils conçurent des inquiétudes. L'impatience leur succéda bientôt ; et il ne faut pas s'étonner si une fois armés ils voulurent atteindre par la voie la plus courte ce même but vers lequel ils n'eussent pas fait difficulté, dans le principe, de se laisser conduire par un chemin plus long et plus doux.

On est même forcé de reconnoître que lorsque les noirs commencèrent à s'insurger, ils y furent déterminés plutôt par des suggestions étrangères que par un élan spontané vers la liberté.

Ceux qui leur mirent les armes à la main leur présentèrent bien l'appât de la liberté pour les exciter ; mais ils étoient poussés secrètement eux-mêmes par des intérêts bien différens. Ils vouloient, au

moyen de cette force auxiliaire, donner de l'ascendant à l'un des partis, ou bien les affoiblir tous en les mettant aux prises les uns contre les autres. Peut-être même qu'animés de vues encore plus perfides, ils cherchoient à jeter de la défaveur sur la cause de la liberté, en lui faisant imputer des troubles dont ils étoient eux-mêmes les véritables instigateurs.

Ils comptoient, par ce manége, accréditer des mesures rigoureuses, ou provoquer, sous la dictée apparente de la nécessité, le rappel de l'ancien régime.

Quoique les hommes de couleur libres, et les noirs esclaves, ne partissent pas du même point, ils tendoient cependant les uns et les autres au même but, et il eût été avantageux pour eux tous de faire cause commune et de réunir leurs efforts. Mais cette réunion fut contrariée par des causes qu'il est facile d'indiquer et de sentir.

1°. Quoique les préjugés et l'intérêt n'eussent pas établi entre les hommes de couleur et les noirs une barrière semblable à celles qu'ils avoient élevées entre ces deux classes et celle des blancs, cependant ils en avoient établi une. Il falloit quelque philosophie pour la renverser, et il n'y avoit nulle part à Saint-Domingue beaucoup de philosophie.

2°. Une intelligence parfaite entre les hommes de couleur et les noirs auroit trop déconcerté les vues des désorganisateurs, pour qu'ils ne fissent pas une étude particulière de tous les moyens de la troubler. Ils semoient avec art la défiance, la jalousie, les dissentions et les vengeances.

3°. Peut-être aussi que les hommes de couleur n'avoient pas prévu que les noirs qu'ils laissoient en partant bien loin derrière eux, se trouveroient, par les talens extraordinaires et les rares vertus de quelques-uns de leurs chefs, en état de les regagner de vîtesse, et de marcher de front avec eux dans la carrière de la liberté.

Il eût été, selon moi, extrêmement heureux qu'un parfait et constant accord eût existé entre les hommes de couleur et les noirs; si cela seul n'eût pas suffi pour empêcher la guerre civile, il est certain du moins qu'elle en fût devenue moins

cruelle, moins désastreuse, moins générale, moins inaccessible aux moyens de conciliation. Au lieu que la discorde et la coupable intrigue, multipliant et variant sans cesse leurs combinaisons entre trois couleurs rivales qu'elles affectoient quelquefois de réunir deux à deux par des rapprochemens passagers ou partiels, couvrirent rapidement la colonie de tous les fléaux qu'elles sont capables d'enfanter pour le malheur et pour la destruction des hommes.

Je n'ai rien dit encore de la part que prit, dans ces divisions, la classe des petits-blancs, que j'ai cru cependant devoir comprendre au nombre de celles que l'on distinguoit à Saint-Domingue, et qui remplissoit dans la population blanche une place assez considérable.

Cette classe n'a point formé pendant les troubles, ni un parti isolé des autres, ni une corporation parfaitement distincte ; les hommes dont elle se composoit, agissoient rarement ensemble ; mais chacun se laissant conduire par son intérêt momentané et individuel, ou n'embrassoit aucun parti, ou n'étoit point déterminé par la couleur dans le choix de celui qu'il croyoit devoir favoriser, de sorte qu'il se trouvoit de ces hommes par-tout, sans qu'ils eussent nulle part des enseignes qui leur fussent particulières.

Cette classe ne laisse pas cependant d'être intéressante sous plusieurs aspects.

1°. C'est précisément parce qu'elle s'est trouvée avoir des relations plus ou moins intimes avec chacune de celles qui se faisoient la guerre, c'est parce qu'elle est encore en quelque sorte disséminée entre elles toutes, qu'elle peut, en qualité de lien commun, contribuer très-efficacement au rétablissement de la concorde générale ; il est même juste et essentiel d'observer que beaucoup d'individus qui appartiennent à cette classe, ont toujours adhéré aux principes de cette portion saine des planteurs dont j'ai eu occasion de parler il y a peu d'instans.

2°. La classe des petits-blancs, renfermant des hommes laborieux, est appelée à donner, concurremment avec les deux autres, un exemple précieux, celui d'hommes de toutes les couleurs, qui, confondus

ensemble, se dévoueront, à l'envi, à des travaux utiles, et sur-tout à ceux de l'agriculture.

Mais, dans ce que nous avons à dire désormais, la classe des petits-blancs ne devant point jouer un rôle qui n'appartienne qu'à elle seule, je cesserai de la désigner sous ce nom collectif, et je ne conserverai de dénominations distinctes que pour trois classes, celle des blancs, celle des hommes de couleur, et celle des noirs.

Les agens du gouvernement auroient pu, par une conduite sage, prévoyante et ferme, prévenir l'horrible division qui s'établit entre ces trois classes.

Après même qu'elle eut éclaté, ils auroient pu l'appaiser encore, s'ils avoient été animés et conduits par un desir sincère d'opérer une réconciliation.

Il falloit, je ne saurois trop le répéter, prévoir de bonne heure le but vers lequel on devoit, bon gré, malgré soi, être entraîné par la force des événemens; il falloit vouloir ce but et le faire vouloir aux autres. Il falloit le présenter à tous les partis comme un point de ralliement aussi nécessaire que raisonnable, et travailler sans relâche à applanir, à adoucir les chemins qui devoient y conduire.

Concilier les nouveaux droits de deux classes avec l'intérêt de toutes étoit le grand problême à résoudre, et les agens du gouvernement, avoient entre les mains toutes les données qui pouvoient en faciliter la solution.

Ils devoient s'établir comme intermédiaires entre les habitans de toutes les couleurs et le Corps législatif de France.

C'étoit à eux de transmettre les plaintes et les réclamations de chacun, de proposer des plans utiles, d'indiquer les lois exigées par les circonstances, et d'en solliciter l'émission.

Ils avoient à combattre, je le sais, des passions ardentes et d'opiniâtres préjugés; mais ils avoient aussi des armes puissantes à leur opposer, et les plus sûres de toutes étoient une patience infatigable, une sévère impartialité et une inviolable franchise. La con-

duite des agens de l'ancien gouvernement fut-elle toujours basée sur ces principes ?

On répond avec regret, mais sans hésiter, que non.

Sentant que leur autorité étoit de jour en jour moins respectée, que chaque parti cherchoit à les entraîner dans son tourbillon, et qu'aucun n'avoit en eux une véritable confiance, ils eurent recours aux armes des foibles, à l'intrigue et à la dissimulation.

Attachés ostensiblement à un parti, qui les maîtrisoit même peut-être plutôt qu'ils ne savoient le diriger, ils favorisoient secrètement les autres, et en les trahissant, en les servant tour-à-tour, ils cherchoient à se ménager auprès de tous une odieuse influence : ainsi, bien loin de réconcilier les différente couleurs, ils leurs fournissoient au contraire les moyens de s'entre-détruire.

Ils s'établissoient entre elles comme un perfide modérateur, non pas pour appaiser leurs querelles, mais pour balancer leurs efforts respectifs, et pour sauver, à l'abri de leur division même, les restes d'une désastreuse autorité.

Il n'est peut-être rien d'aussi déplorable en politique que de voir des hommes appelés, par d'honorables fonctions, à maintenir partout l'ordre et la concorde, adopter cet affreux système de dissimulation.

Il n'est rien qui soit aussi parfaitement destructif de la confiance, du zèle, du patriotisme et des vertus.

Quels doivent être, en effet, l'embarras, le découragement et le désespoir des hommes probes et énergiques, lorsqu'appercevant une contradiction manifeste entre la conduite publique du gouvernement et ses principes secrets, ils ne savent plus dans quel sens ils doivent marcher! Ils se trouvent, à tous momens, exposés à obéir ou à commander à des traîtres, et à voir une glaçante, une ténébreuse confusion se répandre à la fois sur la carrière des talens et sur celle des devoirs.

Le temps pendant lequel ce funeste système parut prévaloir à Saint-Domingue, est sans contredit la période la plus malheureuse de son histoire ; c'est celle qui fut sur-tout marquée par les incendies, les brigandages et les assassinats.

Enfin, le 19 septembre 1792, les commissaires civils, Son-

thonax et Polverel, arrivèrent au Cap, et leur présence fit espérer un meilleur ordre de choses. On dut croire sur-tout à un changement de principes quand on vit embarquer pour France le gouverneur Blanchelande.

Effectivement, à partir de cette époque, des principes plus francs, plus décidés, semblèrent d'abord prévaloir, et il en résulta aussitôt d'heureux effets.

Les noirs insurgés de la partie du Nord revinrent en grand nombre sur leurs habitations respectives; et tous seroient successivement rentrés dans l'ordre, si on avoit toujours agi dans le même sens, et si, à mesure que les noirs posoient les armes, on les eût protégés contre le ressentiment de ceux qui persistoient encore dans leur rebellion.

Mais, par une fatalité aussi affligeante que singulière, on vit bientôt les commissaires civils changer, à leur tour, absolument de système; regreter, en quelque sorte, la facilité avec laquelle ils avoient commencé à pacifier la plaine du Nord; suspendre sans nécessité des opérations qui avoient eu déja un grand succès; reprendre les mêmes erremens qui avoient été suivis pendant si long-temps par les agens de l'ancien gouvernement; donner même, dit-on, des éloges à la conduite qu'avoit tenue Blanchelande; protéger plus ou moins ouvertement les noirs révoltés; montrer une grande prévention contre ce qu'ils appeloient les indépendans (1), qualification qu'ils étendoient bien légèrement à

(1) C'étoit certainement d'une manière et bien injuste et trop générale que l'on répandoit contre les blancs cette accusation d'indépendance.

L'assemblée coloniale du Cap étoit incontestablement le foyer le plus remarquable qui existât alors de ce prétendu esprit d'indépendance. Eh bien! que l'on examine comment se comporta cette assemblée envers les commissaires civils; on la verra, bien loin d'être usurpatrice, se retrancher, je ne dirai pas dans les limites, mais en deçà même des limites de ses fonctions.

La loi du 22 août 1792 avoit donné à cette assemblée coloniale, elle avoit donné même à toute la masse des citoyens, des attributions indépendantes des commissaires.

On ne se prévalut point cependant de ces dispositions; mais on se désista

presque tous les blancs ; s'envelopper enfin, dans bien des occasions, de ce même nuage d'obscurité et de contradiction dans les principes, qui, dans les temps antérieurs, avoit produit tant de sinistres effets.

Les commissaires civils pensoient peut-être qu'il pouvoit y avoir de l'inconvénient à faire triompher un parti sur les autres ; et, certes, quand je propose de les concilier tous, je n'entends point du tout moi-même qu'il fallût ni assurer ni attribuer la victoire à aucun.

Mais ce n'étoit pas faire triompher aucun parti que de les déterminer tous à poser les armes : c'est la loi seule qui devoit triompher, et les commissaires civils avoient entre les mains celle du 4 avril 1792, plus favorable à la liberté qu'aucune de celles qui avoient été rendues jusqu'alors.

C'est à ce point de ralliement qu'il falloit, ce me semble, rappeler tous les partis ; et il suffisoit, en effet, pour le moment, de faire respecter et exécuter cette loi, bien digne de précéder et d'annoncer celle qui devoit fonder la liberté générale.

Pourroit-on n'être pas frappé de l'étonnante contradiction qui se manifestoit dans la conduite des commissaires civils, quand, après les avoir entendus déclarer, à leur arrivée au Cap, en septembre 1792, qu'ils regardoient l'esclavage comme nécessaire à la culture et à la prospérité de la colonie, et qu'ils mourroient, s'il le falloit, pour faire triompher ces principes (1), on les voit, le 29 août suivant, proclamer de leur chef la liberté générale ?

---

de toute prétention à cet égard avec une facilité que bien des gens traitèrent de foiblesse.

Cette conduite, soit qu'on la loue, soit qu'on la blâme, méritoit du moins à ceux qui la tinrent, de n'être pas signalés comme des partisans incorrigibles du système d'indépendance.

(1) Dans l'écrit qui a été publié sous le titre de *Première Conférence entre le commissaire Sonthonax et le général Toussaint-l'Ouverture*, etc. il se trouve (page 6) cette phrase remarquable que l'on met dans la bouche de Toussaint : « Si en arrivant ici vous aviez proclamé la liberté générale, nous nous serions réunis à vous ; mais rappelez-vous que vous avez juré au contraire, en face de l'Etre suprême, l'esclavage éternel, et que d'après cela, nous ne pouvions avoir confiance en vous. »

Vouloit-on accroître par la surprise le prix de cette intéressante concession ? C'eût été faire un faux calcul ; et la surprise au contraire, étoit ce qu'il falloit sur-tout éviter : le bienfait auroit été plus touchant et plus utile, s'il avoit été prévu, annoncé et préparé long-temps à l'avance.

On dira peut-être que, dans la première de ces deux circonstances, les commissaires civils obéirent à des instructions dont ils ne devoient pas s'écarter ; que, dans la seconde, ils cédèrent à-la fois et à leur sentiment personnel et à une sorte de nécessité.

J'admettrai volontiers une explication qui tend à justifier les commissaires civils ; mais alors il faudra convenir aussi que leurs instructions étoient à-la fois et bien mal conçues et bien inutiles.

Je ne retracerai point ici les événemens qui ont fait du 20 juin 1793 une époque si désastreuse pour la commune du Cap.

J'imputerai les malheurs de cette affreuse journée à la fatalité des circonstances, à des rixes imprévues, à la rivalité de plusieurs pouvoirs dont les limites n'avoient peut-être pas originairement été posées avec assez de précision.

Je ne supposerai aucun homme capable d'avoir de sang-froid voulu et prémédité de pareilles horreurs.

Jetons seulement, en passant, un regard de compassion sur les malheureux qui en furent les victimes.

Presque tous étoient étrangers aux querelles, aux voies de fait qui en furent ou la cause ou l'occasion.

Le fer et le feu portés dans leurs asyles furent le premier et terrible avis qu'ils reçurent du danger personnel qui venoit les atteindre. Il falloit, sans délibérer, abandonner une ville en feu. Les uns dirigèrent leur fuite vers la mer, les autres vers la terre ; et il y a toute apparence que, dans ce péril instant, des circonstances locales déterminèrent seules le choix que chacun avoit à faire entre ces deux espérances de salut.

Les déplorables événemens du 20 juin furent suivis par d'autres non moins affligeans peut-être. Epargnons-nous ces tristes tableaux ; et pour reposer nos regards sur quelque chose de consolant, occupons-nous de suite de la proclamation par laquelle le commissaire Sonthonax déclara, le 29 août 1793, la liberté générale.

Cette

Cette déclaration étoit le dénouement heureux à la vérité, mais bien mal préparé, d'une pièce qui, dans ses derniers actes surtout, avoit malheureusement été bien tragique.

Un plus grand bienfait ne pouvoit guère s'annoncer sous de plus sinistres auspices. L'époque cependant en est devenue précieuse, tant il est vrai que la liberté est un présent digne d'exciter la reconnoissance des hommes, lors même qu'elle est lancée vers eux avec le fracas et l'impétuosité de la foudre.

Ce qui doit sur-tout sembler extraordinaire, c'est de voir l'auteur d'un si grand bienfait fuir peu de temps après les hommes sur lesquels il venoit de le répandre, au lieu de rester auprès d'eux pour leur en apprendre l'usage, et pour recueillir leurs bénédictions. Il semble lui-même effrayé des suites du grand changement qu'il vient d'opérer, et il n'ose s'embarquer de sa personne sur le vaisseau que, d'une main trop hâtée peut-être, il n'a pas craint de lancer au sein des flots.

Il faut convenir que la liberté sortant de ses mains ne ressembloit point à cet enfant, gage d'une union légitime, que sa mère, aussitôt après sa naissance, serre affectueusement dans ses bras, auquel elle prodigue de tendres soins, et qu'elle craint de perdre de vue un seul instant.

Elle nous rappeloit plutôt ce fruit d'une union furtive que sa mère n'ose avouer, qu'elle éloigne de ses yeux dès sa naissance, qu'elle craint ensuite de rencontrer, et en faveur duquel la providence céleste ou la sensibilité publique sont obligées de suppléer les soins de la maternité.

On ne peut pas se dissimuler que les ennemis de la France n'attendissent, avec une maligne impatience, la déclaration du 29 août; ils étoient bien assurés que son explosion subite répandroit l'alarme parmi un grand nombre de propriétaires, qui craindroient d'en voir résulter la subversion de leurs fortunes, et ils se flattoient qu'un aveugle désespoir convertiroit quelques Français en traîtres.

Il est bien douloureux d'avouer que leurs espérances ne furent pas vaines.

Avant le 29 août, aucune portion du territoire français à Saint-

Domingue n'avoit encore été souillée par un pavillon ennemi; mais, aussitôt après cette époque, le Môle, Saint-Marc, Léogane, les Gonaïves, Jérémie, et une multitude d'autres postes, furent livrés aux Anglais. Plusieurs autres le furent aux Espagnols. Chaque jour étoit signalé par quelque défection nouvelle. D'indignes complots se tramoient par-tout. De perfides conseillers, qui n'attendoient, pour se livrer à l'ennemi, que l'occasion de lui rendre quelque éclatant service, environnoient les commissaires civils eux-mêmes, et masquoient, sous de fausses démonstrations de zèle, les pièges dans lesquels ils cherchoient à les entraîner. C'est ainsi que, sous de spécieux prétextes et d'après un faux exposé, on avoit fait résoudre une tentative pour reprendre le Môle. Ce projet, qui ne pouvoit réussir, auroit, en épuisant nos foibles moyens, compromis le salut de la colonie entière. Mais Laveaux, qui commandoit au Port-de-Paix, sut heureusement apercevoir et déjouer cette intrigue.

Le Port-au-Prince tomba enfin à son tour au pouvoir des Anglais, avec les richesses et les bâtimens que son port contenoit encore.

Les commissaires civils quittèrent cette place la veille de sa reddition; et ce départ étoit, à bien des égards, plus affligeant encore que n'avoit été celui du Cap.

Leur retraite à Jacmel ressembloit à une fuite, et annonçoit, d'une manière vraiment désolante, l'intention où ils étoient d'abandonner sur-le-champ la colonie.

Mais l'ordre de leur rappel en France, qui arriva sur les entrefaites, convertit en un acte de soumission ce qui, sans cela, eût été en eux l'effet d'une détermination volontaire.

Il s'est écoulé près de deux ans entre ce départ des commissaires civils et l'arrivée à Saint-Domingue des premiers agens du Directoire exécutif, du nombre desquels se trouvoit encore Sonthonax.

Cette longue période se présente à l'esprit sous un point de vue véritablement alarmant.

Que va devenir cette liberté née au sein des orages, abandon-

née à elle-même au milieu de mille dangers, et sevrée de la présence de ceux à qui elle devoit sa naissance ?

Calmons cependant nos inquiétudes.

Non-seulement la liberté survivra à ces deux ans d'épreuve ; mais cette période sera peut-être à quelques égards la plus heureuse qu'ait présentée jusqu'ici l'histoire de la révolution de Saint-Domingue.

Expliquons cette étonnante assertion.

Ce fut un coup de foudre qui donna la liberté à Saint-Domingue ; mais ce coup de foudre au moins produisit sur-le-champ un grand bien ; ce fut de séparer, par l'effet de sa détonation même, des élémens qui, quoique naturellement très-opposés entre eux et très-incohérens, n'avoient pas laissé de présenter dans un mélange confus l'apparence trompeuse d'un véritable amalgame.

Cette grande secousse fit éclore des trahisons ; mais les traîtres du moins furent démasqués et connus. On vit paroître à l'opposite des amis véritables et sincères de la France et de la liberté.

A compter de cet instant, chacun se montra franchement ce qu'il étoit en effet. On se fit la guerre, mais ce fut une guerre ouverte ; et l'on fut délivré de ce système affreux d'intrigues, de dissimulation et de perfidies, qui, pendant si long-temps, avoit comme engourdi toutes espèces de sentimens généreux.

Les talens, les vertus reprirent de l'énergie.

La liberté enfin obtint à-la-fois deux grands avantages, celui d'avoir des amis zélés, et celui de connoître ses ennemis.

Livrons nous au plaisir de désigner ici plusieurs des individus qui, dans ces circonstances vraiment critiques, se signalèrent le plus par leur fidélité à la France et par leur attachement à la cause de la liberté.

Le général Laveaux qui, pendant l'*interim* dont nous parlons, commandoit en chef à Saint-Domingue, mérite certainement d'être cité le premier avec éloge.

Il ne pouvoit guères recevoir une mission plus épineuse ; et dans la manière dont il l'a remplie, il a déployé beaucoup de zèle, de fermeté et de constance.

Plusieurs opérations militaires furent conduites par lui avec succès,

Il fut l'effroi des traîtres, et les tentatives qui furent faites pour ébranler ou pour tromper sa propre fidélité, ne servirent qu'à la faire briller avec plus d'éclat.

J'ai déja fait l'éloge de la sagesse avec laquelle il s'opposa à une entreprise imprudente sur le Môle, dont la perfidie avoit donné le conseil, et dont le non-succès presque certain pouvoit entraîner la perte de la colonie entière (1).

Le général Laveaux auroit fait beaucoup plus de bien encore si, par une fatalité qu'il faut principalement sans doute imputer aux circonstances, il n'avoit pas aliéné de lui de plus en plus les cœurs et la confiance des hommes de couleur.

Le général Rigaud, qui commandoit dans le Sud, ne se distingua pas moins par des qualités brillantes et estimables. Attachement inviolable à la France et à la révolution, activité, fermeté, talens militaires, haine des Anglais, tels furent, quoi qu'en disent ses ennemis personnels, les traits dominans qui le caractérisèrent.

Sa couleur, fatiguée par de longues provocations, étoit, comme nous l'avons déja observé, devenue ombrageuse et inquiète. Les chefs eux-mêmes se ressentoient peut-être un peu trop de ces impressions : c'étoit l'effet inévitable des malheurs passés.

Combien de malheurs nouveaux on auroit du moins évités, si les

---

(1) Le compte rendu par le général Laveaux à ses concitoyens, le premier floréal an 5, est un ouvrage précieux à bien des égards, et je crois devoir en recommander la lecture.

On y trouve d'importantes vérités, et s'il en est quelques autres que l'auteur se fait un devoir de taire, on ne peut, le plus souvent, qu'applaudir aux motifs de sa discrétion.

Il laisse, au surplus, appercevoir quelquefois de combien d'abus il a été le témoin ; et parmi plusieurs passages que je pourrois citer à l'appui de cette observation, je me contenterai de rapporter la phrase suivante qui se trouve en tête de la page 19.

« Comment faire entendre cela à des commissaires qui, environnés d'embûches et de trahisons, prenoient l'exaspération de ces messieurs pour du zèle patriotique, les propositions les plus inconvenantes pour de la chaleur, et les actes les plus punissables pour l'exagération d'ames fortement prononcées contre les ennemis du gouvernement ? Je gémissois intérieurement ; mais je me disois : « Si les amis de la patrie se découragent, qui sera là pour seconder ces mêmes » commissaires lorsqu'ils ouvriront les yeux ? »

hommes de couleur eussent oublié les premiers torts que l'on avoit eus envers eux, et si les chefs du parti opposé s'en fussent ressouvenus un peu davantage !

Parmi les hommes dont la liberté générale a mis en évidence à Saint-Domingue le patriotisme, les talens et les vertus, il n'en est point qui mérite une mention aussi distinguée que le général Toussaint-l'Ouverture.

A compter de l'affranchissement de ses frères, la France et la liberté n'eurent point de plus pur, de plus zélé partisan ; il l'étoit même dans le cœur bien antérieurement à cette époque ; il l'étoit dans ce temps qu'on se plaît à lui reprocher aujourd'hui, où il avoit semblé se ranger sous des enseignes ennemies.

Eh ! dans ces temps malheureux existoit-il quelque bannière de laquelle on pût dire avec certitude que c'étoit celle du vrai patriotisme et de la vertu ?

Quelques-unes, à la vérité, se paroient bien de ces noms respectables, mais elles en imposoient trop souvent par cette affiche trompeuse, ou, si elles étoient sincères, elles devenoient bientôt elles-mêmes le jouet de la perfidie, et conduisoient dans les plus dangereux pièges ceux qui les suivoient de bonne foi.

Sans doute que Toussaint-l'Ouverture se demandoit depuis long-temps à lui-même où étoit le parti des hommes sincèrement attachés aux intérêts de la France, à sa nouvelle constitution, et à la commune liberté.

Mais pendant fort long-temps cette belle cause n'existoit point encore à Saint-Domingue, ou elle n'y existoit tout au plus qu'en une vaine spéculation. Toussaint la vit se réaliser enfin : dès lors il l'embrassa avec transport, et jura de ne la déserter jamais. Il revint à la tête d'une troupe vaillante et nombreuse, toute composée d'hommes qui, attachés à son opinion, et plus attachés encore à ses vertus, avoient mis leur sort et leurs espérances dans ses mains.

Ainsi, pendant que la déclaration de la liberté générale détachoit de la bonne cause un grand nombre de traîtres, ce même

signal lui ramenoit d'un autre côté des défenseurs énergiques, et cet échange étoit entièrement à son avantage.

Conduite par les chefs que nous venons de nommer, la colonie de Saint-Domingue auroit probablement vu renaître des jours tranquilles, si la mésintelligence, malheureusement trop prononcée, entre le parti des hommes de couleur et celui des noirs, qui alors reconnoissoit pour chefs non-seulement Toussaint-l'Ouverture, mais le général Laveaux lui-même, n'avoit pas été une cause toujours agissante de troubles et de fermentation.

L'événement du 30 ventôse an 4, donna un grand éclat à cette division, et brouilla, d'une manière presque irréconciliable, les principaux hommes de couleur de la partie du Nord, avec le commandant en chef de la colonie.

Il sembloit que la journée du 20 juin 1793, eût frappé le sol du Cap d'une sorte de malédiction, et que chacun craignît d'y poser les pieds. Le chef-lieu de la partie du Nord avoit été transféré au Port-de-Paix.

Cependant, le Cap ne fut point totalement abandonné, et la garde de ce poste, que sa situation seule rendroit important, fut confiée à Vilatte. Ce chef, homme de couleur, sut, avec de très-foibles moyens, battre et repousser constamment un ennemi supérieur, qui attachoit un grand prix à la conquête du Cap, et pour qui les monumens mêmes du 20 juin eussent été de véritables trophées.

Cette défense fut d'autant plus honorable, que Vilatte et les siens, non contents de se signaler par des vertus guerrières, supportèrent avec une patience héroïque une longue et cruelle famine.

Tant que Vilatte commanda seul au Cap, il y mérita, on ne sauroit en disconvenir, l'estime et l'admiration générale.

Enfin, le Cap attirant de nouveau l'attention du gouvernement, le commandant en chef se détermina à y reporter sa résidence.

Une sorte de rivalité s'étoit, dans l'intervalle, établie entre le Cap et le Port-de-Paix. Les habitans du Cap se plaignoient surtout d'avoir été mal secourus pendant leur détresse. Cette même

rivalité pouvoit, à quelques égards, avoir gagné jusqu'aux chefs. Vilatte se voyoit, peut-être avec quelque dépit, réduit à la condition de subalterne dans le lieu où il avoit commandé avec éclat.

Laveaux, depuis son retour au Cap, y avoit trouvé quelques abus à réprimer, et la sévérité dont il avoit fait usage, quoique très-louable en elle-même, avoit augmenté le nombre des mécontens.

C'est, selon toute apparence, à ces différentes causes qu'il faut principalement attribuer l'insurrection qui éclata au Cap le 30 ventôse an 4, insurrection pendant laquelle le commandant en chef et l'ordonnateur furent mis en état d'arrestation, et y restèrent deux jours.

Les hommes de couleur eurent-ils seuls part à cette insurrection? Les faits attestent le contraire. Vilatte en fut-il le chef et le principal moteur? Plusieurs circonstances autorisent plutôt à penser que le mouvement s'opéroit sans sa participation, qu'il fit ce qu'il put pour en ralentir l'action, et qu'il concourut enfin à l'appaiser tout-à-fait.

Quoi qu'il en soit, il eût été extrêmement à desirer pour la tranquillité de la colonie, que cette affaire fût assoupie, et se terminât par une sincère réconciliation. Elle paroissoit même d'abord prendre cette consolante tournure; mais bientôt après, toutes les démarches qui furent faites tendirent beaucoup moins à rapprocher les esprits qu'à les exaspérer et à les diviser de plus en plus.

S'il me falloit porter un jugement sur l'affaire du 30 ventôse, je dirois que dans un temps ordinaire, les auteurs bien connus d'un attentat de ce genre contre la subordination, auroient dû être punis d'une manière exemplaire.

Mais la colonie de Saint-Domingue présentoit dans ce temps-là un si grand nombre de traits pareils, et jusques-là impunis, qu'on devoit craindre, à ce qu'il me semble, d'encourir le reproche de partialité, si l'on se montroit sévère dans cette occasion-là seulement, après avoir été si indulgent dans toutes les autres.

Pour ne citer qu'un fait susceptible d'être comparé à celui du

30 ventôse, on se rappelle que dans le même temps à-peu près, il s'éleva dans le Sud, entre Montbrun et Beauvais, une querelle qui, à quelques égards, ne ressembloit pas mal à celle de Laveaux et de Vilatte.

Le résultat en fut que Montbrun fut arrêté et envoyé en France.

Laveaux convient (1) qu'il n'y avoit point à sa connoissance de motifs légitimes pour arrêter Montbrun. Cependant, il crut devoir aux circonstances d'approuver cette arrestation.

Je ne fais point ce rapprochement pour justifier le 30 ventôse, mais pour montrer que des faits de ce genre n'étoient pas sans exemple à Saint-Domingue, et que dans la manière de les juger on s'est déterminé quelquefois d'après l'événement, ou par des considérations particulières.

C'est uniquement sur les faits dont la colonie même de Saint-Domingue a été le théâtre, que j'ai fixé jusqu'à présent l'attention de mes lecteurs. Il eût cependant été assez à propos de l'appeler quelque temps aussi sur les différentes lois relatives aux colonies qui ont été rendues successivement en France par les Assemblées législatives, et qui n'ont pu manquer d'avoir une grande influence sur tout ce qui s'est passé dans les colonies elles-mêmes.

Je sens que cet accessoire essentiel a manqué jusqu'à présent à mon tableau, et pour y suppléer je vais rappeler ici, d'une manière très-succinte, les lois qui ont été rendues en France sur les colonies pendant la révolution; je me bornerai même à celles qui étoient susceptibles d'une application générale.

J'ai déjà exposé, dans le courant de ce discours, que pour prévenir les secousses qu'une marche inégale et incertaine pouvoit faire éprouver à la révolution dans les colonies, il eût été à desirer qu'une loi fondamentale présentât de bonne heure la liberté générale comme le but certain que l'on avoit l'intention d'atteindre, sauf à indiquer immédiatement après, par des lois réglementaires, la marche plus ou moins lente, plus ou moins graduée, que l'on auroit cru devoir suivre pour y arriver.

(1) Compte rendu par Laveaux, page 106.

Il faut convenir que notre législation ne se proposa point assez tôt ce grand but : pendant long-temps même elle sembla n'en avoir aucun ; mais elle se laissa diriger, comme au hasard, par l'influence de quelques hommes dont les principes n'étoient pas, à beaucoup près, ceux d'une prévoyante et impartiale philosophie.

La loi du 8 mars 1790 avoit été dictée par les grands planteurs, et elle fit beaucoup de mal. Elle auroit dû, quoique avec ménagement peut-être, porter du moins un premier coup aux préjugés ; elle les flatta au contraire, et les fortifia même, en leur ouvrant la voie à des prétentions nouvelles.

La loi du 15 mai 1791 auroit fait quelque bien, et elle auroit sur-tout été beaucoup mieux accueillie, si elle avoit été précédée par des lois plus sages. Au surplus, si quelqu'un avoit droit de s'en plaindre, c'étoient les hommes de couleur, auxquels elle n'accordoit point assez.

Cependant, les esprits avoient été si mal disposés à recevoir cette loi, qu'elle éprouva pendant long-temps une très-forte et très-étonnante opposition.

Elle auroit fini, malgré cela, par être respectée ; elle eût même préparé utilement la voie à celle du 4 avril 1792, plus conforme aux vrais principes, si, par une désolante fatalité, on n'avoit pas intercalé entre ces deux lois celle du 24 septembre 1791, qui imprimoit à la révolution une marche absolument rétrograde.

Vint enfin la loi du 16 pluviôse an 2, qui terminoit sans doute la révolution des colonies de la manière dont elle devoit l'être ; mais cette loi avoit été très-mal préparée ; c'étoit le couronnement régulier d'un édifice dont toutes les parties inférieures manquoient de symétrie, de liaison et de solidité.

Toutes les lois relatives aux colonies auroient dû les conduire, par une pente douce et réglée, au régime d'une parfaite liberté : mais leur incohérence et leurs fréquentes contradictions semèrent au contraire la carrière qu'il falloit parcourir, de cascades, d'aspérités et de précipices.

L'ordre des faits que je viens d'interrompre un instant, nous reporte à l'arrivée des cinq agens envoyés à Saint-Domingue par le Directoire exécutif. Ils débarquèrent au Cap le 21 floréal an 4.

A cette époque les événemens du 30 ventôse étoient récens; il dépendoit encore des agens d'en prévenir les conséquences funestes, en accordant l'oubli du passé, et en ménageant, entre Laveaux et Vilatte, une réconciliation sincère. Cette reconciliation eût en même temps été celle du Nord avec le Sud, celle d'une couleur avec les deux autres.

La tranquillité et le bonheur de la colonie eussent probablement été la suite de cette mesure. Deux des agens en appuyoient fortement l'avis; malheureusement il ne prévalut pas.

Mais des obstacles bien plus grands encore au rétablissement de la concorde, s'élevèrent bientôt après dans le Sud, à la suite des malheureux événemens qui eurent lieu en fructidor an 4.

Le sang n'avoit point coulé au Cap en ventôse; il en fut versé beaucoup aux Cayes en fructidor; et ces excès, attribués bien ou mal à propos aux hommes de couleur, fournirent du moins à leurs ennemis un puissant moyen de les rendre odieux.

Lorsque de grands excès ont été commis, et que les auteurs en sont incertains, un ami de l'ordre et de l'humanité se trouve quelquefois dans une perplexité cruelle. Un sentiment impérieux l'excite à prendre en main la défense des innocens, mais il craint que ce zèle même, mal éclairé, ne le transforme, contre ses intentions, en apologiste des coupables.

Au reste, plus un crime est grand, plus il convient, dans tous les cas, que ceux qui en sont prévenus ne soient point condamnés sans preuves; fussent-ils même convaincus d'y avoir trempé, il seroit juste encore de citer tout ce qui peut atténuer leurs torts; il seroit essentiel de connoître leurs complices; il importeroit enfin d'examiner si les plus coupables de ces complices ne seroient pas leurs accusateurs eux-mêmes.

Il est un art précieux de prévenir les crimes.

Il est un art atroce de les provoquer.

Le premier fournit le plus beau de tous les titres à la reconnoissance des hommes.

Est-il en effet un plus grand service à leur rendre que celui de les empêcher de devenir coupables?

Mais l'art de rendre les hommes criminels est au contraire le plus odieux de tous les talens.

Le calomniateur lui-même inspire une moindre horreur ; il laisse au moins à ses victimes le sentiment de leur innocence ; mais cette dernière consolation leur est enlevée par le provocateur.

Le crime sans doute est odieux par lui-même ; mais si nous ne pouvons nous empêcher de détester le furieux qui l'a commis, quel sentiment réserverons-nous à l'homme de sang-froid qui, pour le pousser à un pareil excès, aura commencé par aliéner sa raison ?

Jusqu'à quel point ces réflexions sont-elles applicables aux crimes qui ont été commis aux Cayes dans le mois de fructidor an 4 ?

Pour en bien juger, j'engage mes lecteurs à prendre une connoissance des faits, plus détaillée et plus approfondie que je ne puis la leur donner ici.

Un grand nombre d'individus de toutes couleurs, mais blancs pour la plupart, ont été massacrés aux Cayes, commune dans laquelle les hommes revêtus de la principale autorité, étoient des hommes de couleur. Ce sont ces derniers que l'on accuse de ce crime.

Voici ce que les hommes de couleur répondent.

On a, disent-ils, envoyé vers nous une délégation composée en partie d'hommes que l'on savoit être les ennemis personnels de notre chef militaire. En vain a-t-on représenté à la commission l'inconvenance et les dangers d'un pareil choix, elle n'a pas laissé de passer outre.

Avant cette époque, le quartier que nous habitons étoit depuis fort long-temps tranquille, et l'on n'avoit eu aucun excès à nous reprocher.

Les délégués et leurs agens répandirent des germes d'insurrection parmi les cultivateurs de la Plaine, qui jusque-là avoient été paisibles.

De mauvais traitemens indisposèrent un grand nombre d'officiers et des corps militaires entiers.

Des outrages personnels furent faits au commandant en chef.

Enfin, on arrêta un grand nombre de personnes, dont plusieurs jouissoient de l'estime et de la confiance publique.

Quelques unes de ces arrestations se firent sans précaution et sans ménagement. Une insurrection s'en suivit. Quelques coups de canon tirés répandirent l'alarme dans la Plaine; des cultivateurs armés accoururent de toutes parts, et se répandirent en foule autour de la ville. On leur en interdit l'entrée; mais ils forcèrent les passages, pénétrèrent dans la ville, et y commirent toutes sortes d'excès.

Dès le commencement des troubles, la voix publique avoit indiqué le commandant en chef Rigaud comme le seul homme capable de les appaiser. Il étoit alors aux Irois, à la tête de ses troupes, et y combattoit avec succès les ennemis de la République. On le rappelle; il rentre aux Cayes, et y rétablit enfin la tranquillité; mais avant qu'il y réussisse, de nombreux massacres sont commis. Il se plaint de n'être plus écouté par ces mêmes cultivateurs qui chérissoient et respectoient autrefois sa voix. Il déclare avoir lui-même couru les plus grands dangers.

Voilà les délits. Quels sont les coupables? sont-ce les hommes de couleur? sont-ce les cultivateurs? Rigaud a-t-il ordonné les massacres? N'a-t-il pas plutôt le mérite de les avoir fait cesser? Les causes premières de ces malheurs, ne sont-ce pas le mauvais choix et la conduite imprudente des délégués, les provocations, les voies de fait qu'ils se sont permises, l'insurrection dont ils ont répandu le germe dans les ateliers?

Telles sont les questions que présente cette affaire, et qu'il est impossible de bien résoudre, si, en comparant avec soin et sans passion les différens rapports qui ont été faits, on ne parvient pas à acquérir une connoissance des faits bien exacte, et sur-tout bien impartiale.

Je ne me permettrai moi-même d'énoncer mon opinion sur tous ces objets qu'autant que cela deviendra nécessaire par la suite pour répondre aux inculpations qui ont été faites contre Rigaud.

Je termine ici le tableau que je m'étois engagé à tracer des causes principales qui ont occasionné les troubles de Saint-Domingue.

Peut-être ce travail accessoire m'a-t-il détourné trop long-temps du véritable objet qui m'a mis la plume à la main, je veux dire la justification des hommes accusés par Sonthonax.

Cependant ce qui me reste à dire fait si naturellement suite à ce qui précède, que je ne crois pas devoir regretter le temps que j'ai consacré à ce travail préparatoire. Je ne saurois regarder comme une simple digression ce qui forme, avec la partie essentielle de mon ouvrage, un tout tellement lié que la première partie ne pourroit être retranchée sans nuire beaucoup à l'intelligence de la seconde.

Sonthonax, nommé et admis au Corps législatif, a demandé à faire au Conseil dont il est membre, l'exposé de la conduite qu'il a tenue à Saint-Domingue pendant sa dernière mission. Quelques voix s'opposoient à ce qu'il fût entendu; elles se fondoient sur ce que Sonthonax ayant été à Saint-Domingue l'agent du Directoire exécutif, c'étoit au Directoire seul qu'il étoit comptable de sa conduite.

D'autres orateurs ont prétendu que Sonthonax se trouvant sous le coup de quelques imputations assez graves, il étoit à-la-fois de son honneur et de la dignité du Corps législatif qu'il repoussât publiquement ces inculpations.

Ce dernier avis a prévalu : Sonthonax a parlé; mais il a déclaré que ce n'étoit point sa justification qu'il venoit présenter, parce qu'il ne se regardoit point comme accusé.

Il a fait un exposé sommaire de la conduite qu'il a tenue pendant sa dernière mission, et il a accusé lui-même plusieurs individus qui remplissent en ce moment à Saint-Domingue les places les plus importantes.

Ces individus sont les citoyens Vilatte, Julien Raymond, André Rigaud et Toussaint-l'Ouverture. Les trois premiers, hommes de couleur, et le quatrième, noir.

L'examen le plus sévère de la conduite de ces hommes n'a pu me convaincre qu'ils fussent coupables, ou qu'ils le fussent du moins, à beaucoup près, autant que le prétend leur accusateur.

Ces hommes sont absens. Rien de ce qui les concerne n'est étranger ni indifférent au sort présent et futur de la colonie.

Je crois, comme je l'ai déja observé en commençant, qu'il seroit non-seulement injuste, mais d'une très-dangereuse conséquence, que personne ne prît leur défense.

D'autres s'en occupent peut-être; mais j'aurai du moins la satisfaction d'avoir concouru à cette entreprise.

Je parlerai d'abord de Vilatte, mais dans la seule intention d'énoncer les vœux que je fais pour que le 30 ventôse ne lui soit jamais reproché, et pour que l'on se ressouvienne désormais seulement de la conduite estimable qu'il a tenue antérieurement à cette époque.

J'ai plusieurs raisons pour n'en vouloir pas dire davantage sur le compte de Vilatte. Premièrement, en rappelant ci-dessus les événemens du 30 ventôse, j'ai déja fait connoître et motivé suffisamment mon opinion à son sujet. En second lieu, si, comme je le crois, il reste encore beaucoup de choses à dire en sa faveur, je ne veux pas en ôter le plaisir ni le mérite à mon collègue Laveaux.

Je sais qu'il est assez grand pour ne point laisser échapper une occasion de ce genre; et d'ailleurs un représentant du peuple, dès l'instant qu'il se trouve revêtu de ce titre honorable, ne peut plus se ressouvenir sans doute qu'il ait eu antérieurement des injures personnelles à venger.

Je passe au citoyen Julien Raymond; il se trouve principalement inculpé dans deux passages du discours de Sonthonax. Le premier (pages 19 et 20) commence ainsi :

Raymond, incertain et lâche, ne s'occupant que de l'exploitation des sucreries affermées pour son compte, crut conserver sa vie et son or en me livrant à Bourdon (de l'Oise), *et en roulant sur moi tout le poids des fléaux révolutionnaires qui ont désolé Saint-Domingue. Il n'hésita pas à se déshonorer par ce honteux marché, et ma perte fut résolue*, etc.

Le second (pages 22 et 23) se termine ainsi :

Raymond, pour les droits duquel j'ai bravé mille morts et tous les outrages, le voir au nombre de mes assassins! Non, je ne suis pas fait à tant de perversité; le ciel me garde d'imiter son crime en l'accusant à mon tour. Je l'abandonne à ses remords, si

un cœur assez corrompu pour briser les liens de la reconnoissance en est encore susceptible.

Il suffiroit, à mon avis, pour justifier Raymond, de citer les deux traits suivans :

1°. Raymond, membre de la commission formée des agens du Directoire exécutif, fut d'avis que l'on assoupît l'affaire du 30 ventôse, et que l'on pardonnât à Vilatte.

2°. Lorsqu'il fut question d'envoyer des délégués dans le Sud, Raymond proposa Kerversau, Labadie, Gérard. Ces trois hommes avoient une réputation de vertu que personne n'oseroit attaquer. Je m'applaudis, en mon particulier, d'avoir connu le citoyen Gérard, qui, se mettant au-dessus de l'intérêt et des préjugés, professa, dès le commencement de la révolution, les principes d'une sage et impartiale philosophie.

On se trompe rarement en jugeant des hommes par ceux à qui ils accordent eux-mêmes leur estime et leur confiance.

Hommes de couleur, sachez voir dans Raymond votre meilleur ami! Ses conseils tendoient à empêcher que vous ne devinssiez coupables ou que vous ne parussiez l'être. Vous seriez ingrats, si vous ne sentiez pas le prix d'un pareil service.

A quelque époque de la révolution que l'on examine la conduite de Raymond, on la trouve toujours marquée au coin de la raison, de la modération, d'une douce philanthropie, et d'un respect raisonné pour les droits imprescriptibles des hommes.

C'est vous, sage Raymond, qui, dès l'année 1789, vous exprimiez en ces termes : « Ce mot de liberté qu'on ne prononce » pas sans enthousiasme; ce mot qui porte avec lui l'idée du » bonheur, ne fût-ce que parce qu'il semble vouloir nous faire » oublier les maux que nous souffrons depuis tant de siècles, cette » liberté, le plus grand, le premier des biens, est-elle faite » pour tous les hommes? Je le crois. Faut-il la donner à tous les » hommes? Je le crois encore. Mais comment faut il la donner? » quelles en doivent être les conditions? Voilà pour vous la plus » grande, la plus importante de toutes les questions, etc., etc. »

Je m'applaudis d'avoir, à-peu-près dans le même temps, pensé

et écrit comme vous. C'est vous encore qui, en 1791, exhortiez vos frères d'une manière si touchante à la paix, au patriotisme et à la patience.

C'est vous que votre collègue Sonthonax, la veille de son départ du cap, désignoit encore, dans une lettre que j'ai vue, sous les noms du *probe et vertueux Raymond.*

Oh! combien la plume de Sonthonax étoit, en cet instant, juste et véridique!

On accuse Raymond d'avoir pris des intérêts dans les fermes de quelques habitations. J'ai déja traité cette question dans l'opinion que j'ai émise à la tribune le 11 nivôse dernier, et je n'y reviendrai ici que d'une manière fort succinte.

Un homme appelé à d'éminentes fonctions, doit généralement éviter sans doute d'intervenir pour son compte dans les enchères publiques; et ce principe, quand on l'isole des circonstances qui souvent dénaturent la moralité de nos actions, peut fournir un moyen facile d'inculper Raymond. Mais si la culture étoit presqu'entièrement abandonnée à Saint-Domingue; s'il étoit de la plus grande importance et de la plus grande urgence de la relever; si l'on manquoit pour cela de crédit, de capitaux, de confiance, de moyens de toutes espèces, etc.; si, pour animer la concurrence, et exciter des spéculateurs timides, il étoit indispensable que le gouvernement donnât le premier exemple; si, en couvrant des enchères qu'il s'efforçoit en vain de faire monter à un taux raisonnable, Raymond a souvent enrichi le trésor public, alors qui est-ce qui osera le blâmer d'avoir fait tant de bien, et d'avoir employé pour le faire les seuls moyens qui fussent praticables?

Parmi ceux qui accusent Raymond d'avoir manqué de délicatesse, ne pourroit-il pas s'en trouver auxquels des reproches plus graves seroient moins injustement appliqués?

Sonthonax s'applaudit lui-même du rétablissement des cultures: mais n'en a-t-on pas la principale obligation à la persévérance avec laquelle Raymond a surmonté les difficultés que l'on a opposées pendant si long-temps à l'exécution de son plan?

Et quel reproche enfin peut-on s'obstiner à faire à Raymond, quand

quand on le voit déclarer lui-même (1) l'intention où il est de renoncer à tout bénéfice dans les fermes ?

Persistez, bon Raymond, dans cette généreuse détermination désarmez par là vos plus rigoureux détracteurs ; restituez a des propriétaires qui vous béniront, des habitations dont vous aurez empêché le dépérissement et l'abandon ; renoncez en faveur de l'État à des bénéfices, même légitimes ; et, nous montrant enfin vos mains bienfaisantes et pures, procurez-nous la douce satisfaction d'effacer jusqu'aux derniers traits, par lesquels des hommes injustes ou prévenus voudroient s'efforcer de ternir vos vertus.

Il est évident que Sonthonax ne s'est si fort aigri contre son collègue que parce que celui-ci, dans le rapport qu'il a fait imprimer, s'est permis de désapprouver quelques-unes de ses opérations.

Mais si le rapport de Raymond ne contient que la vérité, est-il coupable de l'avoir dite ? n'eût-il pas été au contraire très-coupable de la taire ?

Après tout, Sonthonax a bien de l'avantage sur Raymond : celui-ci l'attaque sur un champ de bataille où il est en bonne posture pour se défendre. Sonthonax, au contraire, en accusant Raymond absent, attaque un homme sans défense, ou qui ne pourra du moins que bien après coup repousser les traits lancés contre lui.

Examinons maintenant les inculpations que Sonthonax s'est permis de faire contre Rigaud. Ce sont celles où il a laissé voir le plus de passion.

Depuis un an (dit-il page 12), *je signale Raymond comme l'assassin des Européens* ; et (page 25) il le qualifie de *meurtrier des Français*.

Sonthonax annonce formellement que Rigaud est l'auteur des massacres qui eurent lieu aux Cayes en fructidor an 4. *Ce sont*, dit-il (pag. 9 et 10), *ses satellites ; ce sont des brigands à sa solde qui égorgent, qui pillent.* Il parle encore (page 10), *des*

(1) Rapport de Raymond, page 37.

malheureux égorgés par les ordres de Rigaud. Il cite (pag. 11) de prétendus actes de l'autorité privée de Rigaud, *des arbres de la liberté arrachés, des autels de la patrie renversés, des lois de la République foulées aux pieds*, etc. Il donne (page 13) à Rigaud la qualification de *tigre furieux ;* il l'accuse (pag. 11 et 12) d'avoir *essayé de négocier avec les Anglais*, etc.

Parmi tous ces chefs d'accusation, il y en a qui portent manifestement à faux ; plusieurs sont invraisemblables, tous sont destitués de preuves. Je ne répéterai point ce que j'ai dit ci-dessus sur les malheurs des Cayes, sur les causes qui paroissent avoir amené cette terrible réaction, et sur l'occasion qui la fit éclater. Voici, pour ce qui concerne Rigaud en particulier, les questions qui se présentent naturellement à examiner : Rigaud a t il été l'auteur et le provocateur des troubles ? a t-il ordonné les massacres ? ont-ils été exécutés par des troupes à ses ordres, par ses satellites, par des brigands à sa solde ? Pouvant empêcher le sang de couler, a-t-il négligé de donner pour cela les ordres convenables ?

Première question : Rigaud a-t-il été l'auteur des troubles des Cayes ?

Tout le monde sait que des arrestations ordonnées par les délégués, et notamment celle de Lefranc, occasionnèrent l'insurrection des Cayes, qui, dès les premiers jours, fit répandre du sang : cette insurrection ne fut donc point l'ouvrage de Rigaud. Il étoit alors occupé à combattre les ennemis de la France, et probablement son attention étoit fixée sur toute autre chose que des projets d'assassinats.

Dès le commencement des troubles, la voix publique indiqua Rigaud absent comme le seul homme capable de les appaiser : il seroit bien extraordinaire qu'elle se fût méprise au point de chercher le remède là où étoit au contraire la source du mal !

Rigaud aimoit la gloire militaire, qui élève l'ame, et ne permet point à l'homme sensible à ses charmes de devenir lâche et cruel. Peut-on imaginer qu'il ait voulu flétrir dans un jour des lauriers acquis par de longs travaux ?

Obligé de renoncer à de nouveaux trophées pour voler au secours de ses concitoyens, y a-t-il de l'apparence qu'il n'ait fait

ce sacrifice que pour venir se déshonorer par des meurtres prémédités ?

Examinons maintenant cette autre question : Les massacres ont-ils été commis par les troupes aux ordres de Rigaud, par ses satellites, par des brigands à sa solde ?

Rigaud n'avoit point de satellites, il n'avoit point de brigands à sa solde. Il avoit à ses ordres des troupes, qui, accoutumées à vaincre sous sa conduite les ennemis du nom français, n'ont sûrement ni reçu de lui, ni exécuté l'ordre de commettre des assassinats de sang-froid.

Il paroît d'ailleurs incontestable que les excès commis aux Cayes furent l'ouvrage de cette multitude de cultivateurs, qui, regardant les premiers coups de canon tirés comme un signal d'alarme, descendirent tumultueusement de leurs habitations respectives ; et sans ordre, ainsi que sans chefs, formèrent autour de la commune des Cayes un attroupement confus.

Voilà les hommes que Sonthonax désigne sous le nom de *brigands* ; mais il n'est pas exact de dire que ces brigands fussent à la solde de Rigaud.

Avoit-il présidé à leur rassemblement ? Personne n'oseroit le soutenir ; il n'avoit pas été en son pouvoir de l'empêcher, et il lui étoit peut-être ensuite fort difficile de le dissoudre.

Il paroît constant que cette troupe entra de force aux Cayes, peu de temps avant le retour de Rigaud, et que, transportée d'une fureur aveugle, elle s'y livra à toutes sortes d'excès ; les maisons furent d'abord enfoncées et pillées ; désordre qui manque rarement d'être l'avant-coureur de violences commises contre les personnes.

Peut-on croire que Rigaud autorisa et dirigea toutes ces horreurs ? ne mérite-t-il pas que l'on ait quelque égard à la déclaration qu'il fait lui-même que les Africains, irrités, ne connoissoient plus d'autre impulsion que la rage dont ils étoient animés ; que ces hommes, qui jadis avoient été dociles à sa voix, méconnoissoient alors son autorité ; qu'il donna cependant des ordres pour arrêter le cours des vengeances ; qu'il fut en cela secondé avec zèle par ses officiers ; qu'il exposa ses propres jours ; que six cents blancs trouvèrent un asyle dans sa maison, etc. ?

On l'accuse d'avoir tout sacrifié à des vengeances et à des inimitiés particulières. Cependant il est appris que l'assassin connu de son propre frère étoit aux Cayes pendant l'insurrection, et qu'il ne lui fut point fait de mal.

Rigaud, dit-on encore, prévint des maux, à la vérité; mais il auroit pu en prévenir davantage. Quelle certitude, dirai-je à mon tour, ont à cet égard ses détracteurs?

Quel est l'homme qu'on ne réussiroit pas à perdre, si, fermant les yeux sur le bien qu'il a fait, il suffisoit, pour le trouver criminel, de supposer qu'il en pouvoit faire encore davantage? Des présomptions vagues ne peuvent du moins en pareille matière être admises comme des preuves.

Rigaud a, de l'aveu de tout le monde, fini par rétablir la tranquillité aux Cayes, et nous devons croire, jusqu'à ce que le contraire nous soit démontré, qu'il a fait pour cela tout ce qui étoit en son pouvoir.

Les membres de la délégation du Sud étoient plus en butte que personne à la fureur des insurgés. Cependant ils n'eurent point de mal, et c'est très-probablement à Rigaud qu'ils en eurent l'obligation. Il ne pouvoit pas être par-tout à la fois; il croyoit avoir beaucoup à se plaindre des délégués, et on doit lui savoir quelque gré d'avoir donné ses principaux soins au maintien de leur sûreté.

Mais, assure-t-on encore, Rigaud a laissé voir dans cette affaire de l'animosité et des ressentimens personnels; on a même eu depuis à lui reprocher des actes d'insoumission.

Je ne sais pas précisément jusqu'à quel point ces imputations peuvent être fondées; mais de quoi s'agit-il enfin? Ce n'est pas de savoir si Rigaud, pendant ces terribles épreuves, a été constamment plus qu'un homme, mais de prouver qu'il n'a point, comme Sonthonax l'en accuse, été ni un assassin, ni le complice des assassins.

Je croirois faire injure à Rigaud, si j'entreprenois de le justifier du reproche d'avoir négocié avec les Anglais. Sa vie et ses actions répondent assez à cette inculpation; sa gloire et son in-

térêt sont d'être bon Français, et son cœur assurément ne les démentira jamais.

Sonthonax donne enfin très-clairement à entendre que Rigaud lui paroît indigne de participer à l'amnistie. Je trouve, pour moi, bien plus convenable et plus juste de dire qu'il n'en a pas besoin.

Je vais maintenant défendre Toussaint-l'Ouverture, et cette entreprise m'étonne moi-même. Lorsque je voyois tant d'hommes, et ceux-là notamment qui dénigrent aujourd'hui Toussaint l'Ouverture, s'accorder à chanter ses louanges, je ne prévoyois pas qu'ils dussent me mettre dans la nécessité de le justifier.

Il se trouve que, sur quelques points très-essentiels, Sonthonax et Toussaint-l'Ouverture sont contraires en faits.

S'il faut en croire ce dernier, Sonthonax, dès le mois de frimaire ou de nivôse an 5, l'avoit sondé sur un projet tendant à établir l'indépendance à Saint-Domingue, et à se défaire des habitans blancs ou par le fer ou par la déportation.

Toussaint, étonné et alarmé à-la-fois, avoit demandé si la liberté des noirs étoit menacée. Sonthonax avoit répondu d'une manière évasive, mais cependant négative. Alors Toussaint avoit manifesté l'horreur qu'un pareil projet excitoit en lui: il avoit conjuré Sonthonax de chasser lui-même pour toujours de son esprit des idées semblables, et il avoit exigé de lui la promesse de ne jamais ramener entre eux la conversation sur ce sujet.

Cependant Sonthonax étoit revenu plusieurs fois à la charge, et notamment en floréal et en fructidor an 5.

Toussaint dès-lors n'avoit plus douté que Sonthonax ne s'occupât tout de bon du projet en question; et persuadé en même temps qu'il n'étoit point homme à ajourner l'exécution d'un dessein qu'il avoit une fois laissé éclater, il pensa qu'il importoit absolument au salut de la colonie qu'il déterminât Sonthonax à la quitter sans délai. Il prit sur lui de lui faire cette déclaration, et il l'obligea d'y acquiescer.

Cette affaire se traitoit entre eux dans le plus grand secret. Toussaint avoit promis de ne révéler à personne les différentes

propositions que Sonthonax lui avoit faites, et ce secret fut religieusement gardé jusqu'après le départ de celui-ci.

Des mesures furent concertées pour que Sonthonax eût l'air, en partant, d'avoir cédé, ou à une détermination libre de sa part, ou à des instances d'un tout autre genre que celles qui avoient eu lieu en effet.

Voilà les principaux faits sur lesquels on s'attendoit que Sonthonax, de retour en France, donneroit des éclaircissemens.

On pensoit assez généralement qu'entre lui et Toussaint l'Ouverture il pouvoit y avoir quelque mal-entendu.

Faire des vœux pour l'indépendance de son pays, est une chose bonne et louable, quand dans ce projet on comprend la patrie toute entière : il en seroit autrement sans doute, s'il étoit question de détacher de cette patrie une de ses parties intégrantes.

Au surplus, sur cela comme sur quelques autres articles, il étoit possible que Sonthonax eût voulu simplement sonder et éprouver Toussaint-l'Ouverture.

Il se pouvoit aussi que Sonthonax, vraiement inquiet sur la liberté des colonies, crût que des mesures extraordinaires étoient indispensables pour maintenir cette liberté, et pour empêcher, d'un autre côté, que les colonies elles-mêmes n'échappassent pour toujours à la France. Il étoit possible qu'il s'occupât à mûrir pour cela quelque projet, et que Toussaint l'eût jugé trop sévèrement sur une première idée mal digérée, mal rendue, et peut-être plus mal comprise encore.

On espéroit que Sonthonax donneroit sur cela des explications satisfaisantes. Mais le parti qu'il a pris a été de nier absolument les prétendues conférences secrètes entre Toussaint-l'Ouverture et lui. Il a nié aussi que, pour le déterminer à partir pour France, on ait usé envers lui d'aucune espèce de contrainte.

Cette dénégation pure et simple répand une grande obscurité sur toute cette affaire. On est d'autant plus incertain sur le jugement que l'on doit en porter, que le rapport même de Sonthonax, pris isolément, n'est pas toujours bien conséquent ni bien clair.

Au reste, si, comme l'assure Sonthonax, les conférences secrètes sont une fausseté, il se présente une question fort importante :

c'est celle de savoir si Toussaint lui-même est l'auteur de cette calomnie, ou si elle s'est répandue sans son aveu ?

Cette dernière opinion n'est guères soutenable ; car enfin Toussaint a avoué les écrits qui ont été imprimés au Cap sous son nom et sous ses yeux. Il avoue tout au moins les originaux qu'il a dû adresser au Directoire exécutif.

Si, pour trancher la difficulté, on convenoit de prendre pour constantes toutes les assertions de Sonthonax, on n'en seroit guères plus avancé ; car il semble, sur ce sujet, se contredire un peu lui-même. Il dit (page 23) que *Toussaint est parfaitement incapable de tenir le langage qu'on lui prête ;* et ces expressions annoncent clairement que Toussaint n'est pas le calomniateur.

Mais, à la page suivante, parlant toujours de Toussaint, il dit : *ou il a trompé le gouvernement par sa dernière accusation, en me chargeant d'un crime que je n'ai pas commis ; ou bien ses lettres au ministre démontrent que, lorsqu'il les écrivoit, il étoit mon complice.* Ici c'est bien Toussaint que Sonthonax reconnoît pour son accusateur.

Si Toussaint, pour noircir Sonthonax, a réellement supposé des confidences qui n'ont jamais eu lieu, il ne mérite point les ménagemens dont Sonthonax use envers lui (page 18). Non seulement il dément les éloges que lui ont donnés à l'envi tant de voix, et celle de Sonthonax lui-même ; mais on ne peut s'empêcher de le regarder comme le plus fourbe et le plus scélérat des hommes.

Sonthonax dit (page 17) : *Je suis parti librement de Saint-Domingue, le 7 fructidor dernier, pour me rendre à mon poste au Corps législatif..... Depuis neuf mois mon départ avoit été ajourné, à cause des troubles du Sud et du Port-de-Paix.*

Mais il s'explique bien différemment (pages 19, 20 et 21). Ces pages annoncent positivement que Toussaint-l'Ouverture et Raymond se sont déterminés à livrer Sonthonax à Vaublanc et à Bourdon (de l'Oise) ; qu'une lettre a été concertée entre eux pour l'inviter à se rendre à son poste au Corps législatif ; que cette lettre avoit été faite avec de mauvaises intentions, qui n'ont point échappé aux officiers de la garnison du Cap, etc.

Non seulement Sonthonax avoit dit (page 17) qu'il étoit parti

librement ; mais il rend compte immédiatement après de ses motifs.

La restauration du commerce et des cultures, la réédification de la ville du Cap, enfin la paix la plus profonde ayant succédé aux orages, aux dévastations et aux dangers de toute espèce, je crus, dit-il, *pouvoir songer à retourner en France.*

Mais (page 21) il motive ce même départ sur des considérations bien différentes.

On alloit, dit-il, *se porter contre lui* (Toussaint-l'Ouverture) *aux dernières extrémités, lorsque, pour éviter l'effusion du sang, l'insurrection de la plaine, l'incendie des propriétés et le massacre des propriétaires, j'annonçai à tous les fonctionnaires publics de la commune du Cap, que j'allois partir pour me rendre en France au Corps législatif.*

Comment concilier ces derniers motifs avec les précédens ?

Sonthonax annonce (page 18) la découverte *d'un complot tramé par des prêtres et des émigrés, et dont Toussaint-l'Ouverture étoit l'instrument, pour se défaire de la commission du gouvernement.*

On doit croire qu'il ne partira désormais qu'après avoir déjoué cet abominable complot.

On s'attend du moins qu'il aura pris le temps d'en bien approfondir le dangereux mystère.

On est tout surpris de voir qu'il n'est plus question du tout du complot, et que rien n'est changé au projet de départ.

Le peuple, dit-il cependant (page 22) *étoit consterné de mon départ ; on ne parloit que de s'y opposer.*

La municipalité vint, environnée du peuple, et en son nom, me déclarer que mon départ annoncé causoit les plus grands murmures ; que le mécontentement augmentoit à chaque instant, et que l'unique moyen pour moi de prévenir des malheurs étoit de rester dans la colonie jusqu'à ce que les nouvelles d'Europe me permissent de la quitter sans danger pour la chose publique.

Certes, de pareilles invitations étoient bien pressantes, et les motifs qu'elles faisoient valoir étoient bien déterminans !

On conçoit difficilement comment l'homme qui, par zèle pour la tranquillité de la colonie, ajournoit depuis neuf mois son départ, ne l'a pas différé encore dans des conjonctures aussi critiques.

Ce qui rend sur-tout bien douloureux l'état de perplexité dont on ne peut sortir en examinant toute cette affaire, c'est qu'on est presque forcé de reconnoître que, d'un côté ou de l'autre, il y a nécessairement plus que de l'erreur.

J'ai besoin, dans une pareille circonstance, de me rappeler bien fortement à l'esprit l'intention dans laquelle j'ai pris la plume.

J'écris non pour attaquer, mais pour défendre.

Je ne dis point que Sonthonax soit coupable : je me réserve bien certainement la consolation de penser que ses torts ne sont qu'apparens ; mais je dis nettement et ouvertement que Toussaint-l'Ouverture n'est point criminel, et que l'on ne pourroit suspecter sa bonne foi sans une très-grande injustice. Sonthonax ne lui oppose qu'un fait : c'est la lettre écrite par Toussaint-l'Ouverture, le 13 pluviôse an 5, au ministre de la marine.

Dans le commencement de cette lettre, Toussaint parle collectivement des citoyens Sonthonax et Raymond, et il dit : *N'allez pas croire ..... que les citoyens Sonthonax et Raymond trahissent les intérêts de la France.*

La suite de la lettre s'applique particulièrement à Sonthonax, et Toussaint y demande, au nom de l'intérêt de la colonie, qu'au moins jusqu'à la paix ce commissaire reste en place, et continue de résider à Saint-Domingue.

Comment, observe Sonthonax, Toussaint a-t-il pu, le 13 pluviôse, parler ainsi d'un homme qui, en frimaire ou en nivôse, lui avoit, à ce qu'il dit, proposé l'indépendance ?

Toussaint répondroit à cela, sans doute, que la lettre dont il est question avoit été écrite dans l'intervalle entre la première conférence et les suivantes, qui n'eurent lieu qu'en floréal et en fructidor.

Ce sont ces dernières seulement qui persuadèrent à Toussaint que Sonthonax s'occupoit tout de bon du projet de rendre la colonie indépendante.

La première ouverture qui lui avoit été faite à cet égard, en frimaire ou en nivôse, n'avoit été regardée par lui que comme l'écart fugitif d'une imagination distraite, comme une sorte de rêve sans consistance et sans dessein.

Sonthonax et lui s'étoient promis mutuellement, l'un, de n'y plus songer et de n'en plus parler; l'autre, d'observer sur ce qu'il venoit d'entendre le plus inviolable secret.

Toussaint regardoit comme non avenue une confidence qu'il croyoit devoir être sans suite, et sur laquelle il avoit promis de se taire.

Pouvoit-il, à l'époque que l'on cite, et dans de pareilles circonstances, laisser rien transpirer de cette aventure dans sa correspondance avec le ministre? Devoit-il afficher des soupçons qui, dans le fait, n'avoient encore aucune existence? Pouvoit-il, sans manquer à sa parole, ne pas continuer de s'exprimer sur le compte de Sonthonax de la même manière que par le passé?

Cette lettre, qu'on lui oppose comme une preuve d'imposture est donc, au contraire, un monument de sa bonne foi.

Mais on pourroit dire quelque chose de plus, et observer que cette lettre est un témoin direct qui dépose en faveur de Toussaint. S'il eût été assez scélérat pour supposer, dans l'intention perfide de calomnier Sonthonax, des conférences imaginaires, il en auroit probablement controuvé les dates avec plus d'adresse et de réflexion.

On est forcé de reconnoître que Sonthonax n'est pas bien conséquent à lui-même dans les reproches qu'il fait à Toussaint-l'Ouverture.

Il dit (page 18) : *Je dois cette justice à Toussaint-l'Ouverture, c'est que par lui-même il est incapable de concevoir de pareils projets, et je sais, à n'en pouvoir douter, que s'il n'avoit pas été obsédé, travaillé au-delà de toute imagination, il n'eût jamais consenti à se souiller du crime de rebellion.*

Rapprochons ces expressions de celles des pages 24 et 25.

Certes, si quelqu'un pouvoit être soupçonné de favoriser le système d'indépendance, ce seroit sans doute celui dont la vie politique n'a été qu'une révolte continuelle contre la France.

Toussaint-l'Ouverture a été l'un des chefs de la Vendée de Saint-Domingue. Par l'impulsion de ces mêmes émigrés qui l'entourent aujourd'hui, il organisoit en 1791 *la révolte des noirs et le massacre des blancs propriétaires. En* 1793 *et* 94, *il commandoit l'armée des brigands, aux ordres du roi catholique, et il n'a passé au service des républicains que lorsque les négociations de paix lui ont appris que l'Espagne n'avoit plus besoin de lui.*

Il y a évidemment contradiction, il y a même incompatibilité entre les premières phrases que je viens de citer et les dernières.

Affirmons avec confiance, d'après des faits multipliés et constans, auxquels on n'oppose que des allégations sans fondement et sans preuves, que Toussaint-l'Ouverture n'a jamais été l'instrument d'un complot tendant à se défaire de la commission du gouvernement. Il a toujours été fidèlement soumis aux agens du Directoire jusqu'au moment où, convaincu bien ou mal à propos qu'un projet pernicieux étoit près d'éclater, il a cru devoir prendre beaucoup sur lui pour le prévenir.

S'il a été dans l'erreur, Sonthonax ne doit s'en prendre qu'à lui-même de ne l'avoir pas détrompé.

J'ai déja fait voir combien ce que l'on appelle son ancienne rebellion étoit excusable. Ce n'est point quand l'Espagne a cessé d'avoir besoin de lui qu'il a repassé sous les enseignes républicaines, mais quand il a vu que la liberté de ses pareils étoit proclamée dans la partie française. Qui sait mieux cela que Sonthonax?

On l'accuse aujourd'hui de se laisser gouverner par des prêtres et des émigrés, reproche que jusques-là on ne s'étoit point encore avisé de lui faire.

Pour moi, je ne sais pas si ceux qui entourent Toussaint cherchent à lui inculquer des principes contraires à la liberté; mais ce que je sais fort bien, c'est qu'en tout cas ils auroient bien perdu leur temps, et qu'à cet égard, les abbés Martini et Lantheaume auroient beaucoup à faire encore pour achever sa conversion.

Il est superstitieux, dit-on; mais quand il seroit vrai que cet homme qui, par un miracle sans exemple, s'est affranchi lui-même de tant d'erreurs et de tant de préventions, auroit conservé quelque chose des préjugés religieux, les plus difficiles de tous à déraciner, faudroit-il lui en faire un crime?

Sa conscience religieuse est foible; mais sa conscience politique est lumineuse et forte. Ses confesseurs, quels qu'ils soient, n'auront rien à démêler avec celle-là.

Quant aux émigrés qui obsèdent, dit-on, Toussaint; c'est de Bayon-Libertat, son ancien maître, que l'on veut parler. On reproche à Toussaint ses procédés généreux et touchans envers ce vieillard, qu'il a invité à revenir de la Nouvelle-Angleterre, où, depuis l'incendie du Cap, il s'étoit réfugié.

Bon Toussaint, ces crimes-là n'excitent point en vous de remords. Combien d'hommes auroient sujet d'être humiliés, si, à côté de vos prétendus crimes, ils étoient obligés de mettre leurs vertus!

Toussaint s'est vengé lui même du reproche d'être complice de la faction Vaublanc, en la combattant aussitôt qu'il l'a connue, et dans un temps où il avoit lieu de la croire triomphante.

J'ai aussi combattu de toutes mes forces Vaublanc et ses partisans, quand ils étoient en crédit; mais je ne me fais point à voir, contre toute vraisemblance, contre l'évidence même, accuser ceux à qui l'on veut nuire d'être vendus à cette faction.

Ici, c'est Rigaud, *le meurtrier des Français*, *l'assassin des Européens*, qui se concerte avec le planteur Vaublanc : là, c'est Toussaint qui se hâte de se coaliser avec Rigaud, aussitôt qu'il le voit défendu par Vaublanc (1).

Il est un moyen bien simple de répondre à ces inculpations. Répétons encore ce que Sonthonax a dit (page 17): *Je suis parti librement de Saint-Domingue le 7 fructidor dernier pour me rendre à mon poste au Corps législatif; je ne connoissois alors ni mon exclusion par la faction Vaublanc, ni ma réintégration définitive par une loi particulière.*

(1) Discours de Sonthonax, page 25.

La loi qui excluoit Sonthonax du Corps législatif est du 10 germinal an 5. A cette époque, la faction Vaublanc n'existoit pas encore ou étoit du moins bien peu connue : c'est le 10 prairial an 5, c'est-à-dire deux mois plus tard que Vaublanc prononça au Conseil des Cinq Cents son discours sur les colonies.

Sonthonax conviendra que peu de personnes à Saint-Domingue étoient aussi bien et aussitôt instruites que lui des nouvelles de France.

Sur toutes ces bases, il doit m'être permis d'établir le raisonnement suivant :

Si, le 7 fructidor an 5, Sonthonax, mieux instruit que personne des nouvelles de France, n'avoit encore aucune connoissance de la loi du 10 germinal an 5, très-intéressante pour lui, comment peut-il accuser des personnes privées des mêmes facilités pour recevoir des nouvelles, d'avoir, antérieurement au 7 fructidor an 5, été vendues à une faction qui n'avoit été connue en France qu'en prairial ?

Dans le discours de Sonthonax, on retrouve encore (page 26) ces expressions : *J'en ai attendu vainement* (des nouvelles) *depuis le mois de brumaire de l'an 5 jusqu'en fructidor dernier.* Ces déclarations me semblent précieuses pour tous les individus, dont j'ai entrepris la défense.

Sonthonax, dans son discours du 16 pluviôse, n'a rien dit du citoyen Pinchinat, qui, par ses qualités personnelles, s'est distingué parmi les hommes de couleur, et qui en conséquence n'a pu manquer, dans ces temps de troubles, d'avoir, et des amis nombreux, et des ennemis passionnés.

Mais comme Sonthonax a parlé fort désavantageusement de Pinchinat dans sa proclamation du 23 frimaire an 5, je me fais une sorte de devoir de placer ici quelques mots pour sa défense.

Pinchinat joint à un esprit éclairé, conciliant et sage, des talens et de l'élévation dans le caractère. C'est un zélé partisan de la liberté, et, pendant toute la révolution, ses frères ont trouvé en lui un défenseur énergique de leurs droits. Il eut une grande part aux premiers concordats qui furent faits entre les blancs et les hommes

de couleur, concordats qui auroient assuré la tranquillité de la colonie s'ils avoient été fidèlement exécutés.

Ces faits sont de toute notoriété, et au contraire les accusations que les ennemis de Pinchinat ont répétées à l'envi contre lui sont toutes vagues et destituées de preuves.

Sonthonax cite à sa charge un seul fait, c'est d'avoir en 1791 consenti à la déportation de 300 noirs : mais, outre que Pinchinat explique ce fait de manière à faire voir que ses intentions furent trompées, mais qu'elles étoient pures, les marques éclatantes de confiance dont Sonthonax lui-même n'a point cessé de combler Pinchinat jusqu'en 1793 suffisent pour réfuter sa dénonciation. Il n'auroit pas témoigné tant d'estime à l'homme qu'il eût été fondé dès-lors à trouver si coupable.

Ce qui me prévient le plus en faveur de Pinchinat, c'est que j'ai toujours entendu ceux-là même qui l'accusoient d'avoir concouru à faire du mal, convenir qu'il étoit capable de faire beaucoup de bien.

Oui, il en auroit fait sans doute, si ses bonnes intentions n'avoient pas été si souvent trompées ; et il en fera encore, quand certain de voir ses frères maintenus dans tous leurs droits, il n'aura plus qu'à leur donner l'exemple de la fidélité à remplir leurs devoirs.

Que l'on essaie une fois ce que peuvent sur les hommes de couleur des procédés généreux et francs ; qu'on leur montre cette confiance qui appelle la confiance ; qu'on leur trace par des lois sages et précises la conduite ultérieure qu'ils doivent tenir. Si après cela ils se révoltent contre la règle ; s'ils font mentir ceux qui, comme moi, répondent aujourd'hui de leurs bonnes intentions : alors, j'y consens, que l'on punisse leurs nouveaux torts avec toute la rigueur que la loi autorise.

J'ai parcouru la carrière que je m'étois tracée ; les hommes que j'ai défendus sont des amis zélés de la liberté de la France et de celle des colonies. Ils ont rendu à l'une et à l'autre de nombreux et de signalés services. Ils jouissent tous respectivement d'une grande confiance dans les différentes parties de Saint-Domingue qu'ils ont

habitées ou qu'ils habitent encore. On ne sauroit, sans leur intervention, se flatter de rétablir un ordre parfait dans cette grande colonie : ils y feront sur-tout un bien infini, quand, réconciliés sincèrement entre eux, ils y pourront agir parfaitement de concert.

J'ai cru que la justice et la politique s'offensoient à-la-fois de voir dénigrer dans leur absence des hommes qui méritent bien plus d'être loués que blâmés, des hommes qu'il convient d'encourager et non de mortifier.

Cependant, fidèle au plan que je m'étois formé de ne pas employer d'armes offensives, j'ai évité autant que je l'ai pu de récriminer contre leur accusateur.

Sans doute qu'à Saint-Domingue il y a un grand nombre de coupables : il y en a dans toutes les couleurs.

Il convient d'ensevelir dans l'oubli, par une amnistie, cette foule de délits et d'erreurs. Le pardon général prononcé par elle préparera utilement la voie à des milliers de pardons individuels.

Mais tout en approuvant la mesure de l'amnistie, je m'oppose à ce qu'on y fasse d'odieuses exceptions ; je m'oppose également à ce qu'on applique cette mesure à des hommes pour qui elle seroit un outrage. Sonthonax repousse pour son propre compte cette mortifiante absolution : pourquoi voudroit-il en user comme d'une arme cruelle contre des hommes qui ne la dédaignent pas peut-être moins justement ni moins franchement que lui ?

Le pinceau de l'amnistie est fait pour effacer les crimes et non pour obscurcir ou pour décolorer les vertus.

Quand je relis tout ce que je viens d'écrire, j'y trouve un ton de bonhommie qui ne me laisse pas sans quelque inquiétude sur l'accueil que ce petit ouvrage recevra du public.

Qui pourra, me dis-je à moi-même, fixer sans ennui, son attention sur des desseins sans couleur, et sur des narrés qui n'ont pour tout mérite qu'une insipide impartialité ?

Mais bientôt la réflexion me rassure et m'avertit que pour être lu avec quelque intérêt il n'est plus nécessaire d'être ni passionné ni partial.

Si mon ton de modération peut exciter encore la pitié de quelques

hommes dont l'ame a pris l'habitude des impressions violentes, je me permettrai de leur dire :

Notre révolution n'a pu sans doute s'opérer sans des secousses extraordinaires et sans le déploiement des forces motrices les plus actives.

Ceux qui ont su les faire éclore et les diriger, ont été pendant quelque temps des hommes infiniment précieux.

Quand les dieux punissent les Titans, l'éclat de la foudre, les convulsions de la nature, l'obscurcissement des cieux, le désordre des saisons, sont des scènes qui, au lieu d'inspirer l'horreur, doivent exciter au contraire la reconnoissance des hommes. L'idée s'en confond alors dans leur esprit avec celle d'une juste répression et d'un renouvellement nécessaire. Mais si tous ces phénomènes terribles se perpétuoient encore quand les Titans ne sont plus, nous serions fondés à dire aux dieux : Cessez de signaler votre puissance par des prodiges qui deviennent odieux dès le moment qu'ils ne sont plus indispensables ; rendez-nous la sérénité du ciel, la fertilité de la terre, le retour régulier des saisons, les beautés touchantes de la nature.

Cachez désormais votre toute puissance sous un ordre constant, qui semble se maintenir de lui-même, et nous bénirons d'autant plus votre main bienfaisante, que rien de surnaturel n'en trahira désormais l'action.

Avant de terminer ces observations, je dois y réserver une place pour une réflexion que beaucoup de mes lecteurs auront déja faite, et qu'il seroit même intéressant d'approfondir.

Nous venons de fixer notre attention sur les hommes qui vers la fin de l'an 5 étoient le plus en évidence à Saint-Domingue, et dont la plupart y remplissent encore actuellement des places importantes.

Ils sont tous, ou hommes de couleur ou noirs, et on n'y trouve pas un blanc.

Qu'est devenue la population blanche de Saint-Domingue, jadis si nombreuse, si remarquable sur-tout par son influence et par ses richesses ?

Quelles sont les causes qui l'ont fait disparoître en grande partie de la colonie, et entièrement des premières places ?

Cette question pourroit faire naître une discussion, dont les détails seroient longs et affligeans.

Contentons nous de dire ici que les planteurs, par leurs opiniâtres préjugés, par l'ambition excessive d'un grand nombre d'entre eux, par les crimes de quelques-uns, concoururent eux-mêmes à former l'orage dont leur couleur finit par être la victime. Ajoutons à ces causes l'esprit de contre-révolution et d'intrigue des agens de l'ancien gouvernement, l'enthousiasme même de la liberté, qui, souvent contrarié ou égaré, fit d'une source pure sortir des excès coupables; ajoutons-y sur-tout la défiance, la haine, la jalousie, la cupidité, la fureur toujours croissante des vengeances, et nous connoîtrons les principales causes qui, agissant et réagissant fortement sur la classe blanche, parce qu'elle donnoit plus de prise que les autres, et qu'elle avoit beaucoup à restituer ou à perdre, l'ont réduite enfin à l'espèce de nullité où Saint-Domingue la voit aujourd'hui.

Certes, si la révolution s'étoit opérée dans cette grande colonie par une marche méthodique et graduée, qui eût été elle-même le fruit d'une sage combinaison de tous les intérêts, et d'une réunion franche de toutes les volontés, les résultats en eussent été bien différens. Des hommes de toutes les couleurs figureroient aujourd'hui dans les premières places, et il est même probable que, dans cette répartition, les blancs auroient encore conservé respectivement quelques avantages.

Mais le sort, qui ne peut plus rétrograder, en a ordonné autrement. Nous sommes arrivés au but par une route qui n'étoit ni la plus régulière ni la plus douce. Mais nous ne voulons ni ne pouvons retourner en arrière; et dans un tel état de choses, c'est peut-être un bonheur, à bien des égards, que les places les plus importantes se trouvent remplies par des hommes de couleur et par des noirs.

Les blancs reprendront facilement et nécessairement, vis-à-vis des autres habitans de la colonie, les droits de l'égalité naturelle,

et il n'est point à craindre qu'aucune autre couleur entreprenne de les asservir.

Mais les hommes de couleur et les noirs, qui conservent le souvenir encore récent de l'état d'abaissement et de servitude auquel ils étoient autrefois condamnés, ne seront pas de long-temps peut-être parfaitement rassurés sur la crainte d'y retomber.

La jouissance d'un bien nouvellement acquis sera pendant quelque temps encore accompagnée chez eux d'une jalousie inquiète; et pour qu'ils ne craignent pas d'obtenir moins que ce qui leur est dû, il n'est pas désavantageux peut-être que pendant quelque temps encore ils aient même quelque chose de plus.

Au reste, la marche que la révolution a prise à Saint-Domingue a changé quelque chose aux rapports primitifs qu'avoient entre elles les trois couleurs qui, pendant trop long-temps ont formé trois castes distinctes.

C'étoient autrefois les hommes de couleur qui, interposés par la nature même entre les blancs et les noirs, sembloient être le lien moral et politique qui des trois couleurs devoit, par un heureux amalgame, ne faire enfin qu'une seule masse.

Mais dans la situation où les choses se trouvent aujourd'hui, ce sont les blancs qui doivent, politiquement parlant, être la couleur intermédiaire. Un grand nombre d'entre eux, de ceux sur-tout que l'on nommoit les petits-blancs, ont déja des relations intimes, les uns avec les noirs, les autres avec les hommes de couleur. C'est à eux de tirer parti de ces doubles rapports, pour rapprocher deux couleurs, qu'une simple nuance suffit pour mettre aujourd'hui en opposition. C'est à eux de se montrer tous animés d'un même esprit, et de faire de leur concorde particulière un instrument pour parvenir au rétablissement de la concorde générale.

Puissent les blancs, tant ceux qui sont actuellement à Saint-Domingue, que ceux qui pourront y rentrer, se pénétrer de l'importante mission que les circonstances leur assignent!

Puissent-ils être sensibles à la gloire de rétablir à Saint-Domingue, sur des bases solides, la paix, la concorde et l'harmonie sociale!

Puissent-ils expier l'attachement opiniâtre que quelques-uns de leurs prédécesseurs ont montré à d'antiques préjugés, en donnant

à leur tour dans les colonies de grands exemples de philosophie, d'humanité, de désintéressement et de vertu !

Puisse l'homme qui vient de partir pour Saint-Domingue avec le titre d'agent du Directoire exécutif, justifier pleinement cette honorable confiance !

Ses fonctions sont les plus belles qu'un mortel puisse avoir à remplir : il est chargé de donner des vertus à des hommes rendus nouvellement à la liberté.

Ses propres vertus nous répondent de ses succès ; mais ma voix n'anticipera point sur celle de la renommée, en donnant mes espérances à cet égard pour des réalités.

Je me dois à moi-même cette justice, que, dans tout ce que j'ai dit, l'amour de la vérité a constamment été mon guide. Si j'ai commis des erreurs, elles sont involontaires, et j'aurai de l'obligation à ceux qui voudront bien les relever : j'ai évité, avec un égal soin, d'être ou le détracteur ou l'adulateur de qui que ce soit.

Si mon ouvrage contient cependant des choses que quelques hommes voudroient n'y pas voir, j'en suis très-faché ; mais je n'ai pas cru qu'il me fût permis de rien retrancher de ce que j'ai dit.

Quelques sacrifices que je sois disposé à faire à la crainte de déplaire, je sens que cette crainte-là doit elle-même être quelquefois sacrifiée aux intérêts de la vérité, et sur-tout à ceux de l'innocence qui n'est point à portée de se défendre elle même.

Il est peu d'hommes peut-être qui frémissent autant que moi à l'idée d'offenser qui que ce soit ; mais, graces au ciel, je frémirois encore davantage, si, bien convaincu qu'un tel chemin est pour moi celui du devoir, je m'étois cependant abstenu d'y marcher.

BAUDOUIN, imprimeur du Corps législatif, place du Carrousel, n°. 662.

E797
L399r